

JOURNAL HELVETIQUE OU RECUEIL

DE

*Pièces fugitives de Littérature choisie; de Poësie;
de Traits d'Histoire, ancienne & moderne, de
Découvertes des Sciences & des Arts; de Nou-
velles de la République des Lettres; & de di-
verses autres Particularités, intéressantes & cu-
rieuses, tant de Suisse, que des Païs Etrangers.*

DEDIE' AU ROI.

OCTOBRE 1740.



A NEUCHÂTEL.
DE L'IMPRIMERIE DES JOURNALISTES.

M D C C X L.

Avec Approbation.

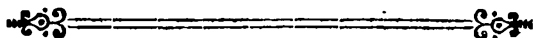
•





JOURNAL HELVETIQUE,

OCTOBRE 1740.



L E T T R E.

*A Mr. BOURGUET, Professeur en Philosophie ;
& en Mathématiques, à Neuchâtel ; sur la
Liberté d'indifference.*

*** E vous renvoie, *Mon cher Monsieur,*
* J * avec bien de remerciement, les deux
*** Volumes des *Oeuvres mêlées de*
M LOCKE, que j'ai parcouru avec
beaucoup de plaisir & d'utilité. Vous savez
qu'à la fin du second Tome, il s'agit d'une
Dispute entre M. LOCKE & M. LIMBORCH,
qui étoient dans des sentimens différens sur la
Liberté de l'Homme. Il m'est venu à cette
ocasion quelques idées, qui, à ce que je crois,
pourront un peu mieux éclaircir cette Ma-
tière.

tière. Pour ne pas les perdre, je les ai couchées rapidement sur le papier, & je vous les communique telles qu'elles sont.

Si la Liberté d'indifférence consiste dans la faculté de vouloir ou d'agir, considérée in *abstracto*, on peut dire, que l'Homme est dans l'équilibre, ou dans l'état d'indifférence. Il a dans ce sens un pouvoir égal de faire usage de cette faculté, ou de ne le pas faire, d'aller à droit ou à gauche. Je veux dire, que je ne conçois pas, que le vouloir ou la puissance d'aller à-droit & celle d'aller à gauche, considérée absolument in *abstracto*, puissent avoir plus d'étendue, ou plus de bornes l'une que l'autre. Il y a donc, à cet égard, de l'équilibre, ou de l'indifférence, si l'on veut se servir de ce terme.

Mais quand on me demanderoit, si l'Homme, toutes les fois qu'il s'agit de se déterminer sur ses véritables intérêts, & de s'acquiescer de ses devoirs, ou dans chaque semblable occasion particulière, (*in concreto*) est dans l'état d'indifférence & d'équilibre, où se trouve un Juge, parfaitement intègre, & parfaitement impartial, qui doit juger une Cause entre deux Particuliers; [& c'est le seul sens dans lequel on puisse prendre raisonnablement ce terme, *liberté d'indifférence*; si tant est qu'on veuille atacher aux mots une signification, qui leur soit naturelle;] je répondrois, sans hésiter, que jamais aucun Homme ne s'est
trouvé

trouvé constamment & dans toutes les occasions en cet état.

Je ne dis pas que l'Homme n'y est jamais. Mais il suffit de dire, qu'il ne s'y trouve pas toujours, pour en conclure que cet état n'est pas celui qui lui est naturel. Il est évident que ce qui est un attribut, une propriété naturelle à l'Homme, à tous les Hommes, en est aussi inséparable que l'étendue l'est du Corps. L'Homme n'est donc pas doué de la Liberté d'indifférence prise dans ce sens.

Cet état, est trop contraire à la nature de l'Homme; L'Homme est trop pres de lui même; il est trop intéressé à ce qui le touche & le frappe en certaines occasions contre son intérêt & contre son devoir, pour pouvoir constamment exercer cette intégrité & cette impartialité qu'exige cet état.

Si l'Homme pouvoit envisager ce qui devient un objet de ses déterminations, avec la même indifférence qu'un Juge regarde la Cause des Parties qu'il doit juger; s'il pouvoit exercer constamment cette intégrité, cette impartialité, que cet état d'indifférence suppose, il se détermineroit toujours *nécessairement*, quoi que volontairement, selon son devoir, ou ses véritables intérêts. Or ce qui arrive *nécessairement*, est contraire à cet état d'équilibre ou d'indifférence, à prendre ces termes dans le sens de ceux contre lesquels M. Locke a disputé.

J'entens ici par le terme *Nécessairement*, la Nécessité morale & non pas une Nécessité absolue & physique. Il est moralement impossible qu'un homme qui connoit parfaitement le bon Chemin qu'il doit entamer, & de qui la volonté est parfaitement disposée à le suivre; il est moralement impossible, *dis je*, que cet Homme prenne un autre Chemin que le bon qu'il connoit & qu'il veut suivre. Or on ne peut douter, qu'ici les termes, Impossibilité morale, & Nécessité morale, ne soient synonymes. On peut dire, au moins, que s'il est moralement impossible qu'une chose arrive autrement que d'une telle manière; il est moralement nécessaire qu'elle arrive de cette manière. Cette conséquence me paroît bien tirée. C'est dans ce sens, à ce que je crois, que la *Nécessité morale* peut être opposée à la *Liberté d'indifférence*, à envisager ce terme dans le sens, dans lequel les Partisans de cette Liberté le prennent. Et si je dis que cette Nécessité est opposée à la prétendue Liberté d'indifférence, je ne dis pas qu'elle le soit à cette Liberté naturelle, dont l'Homme est proprement doué; à cette Liberté, qui convient à son état, selon la vue que DIEU a eu sur lui en le créant, & que je définirai dans l'instant.

Pour prévenir encore mieux, *Monfieur*, les
objec-

objections que vous pourriez former sur ce que je viens de dire ; je suppose un Homme prêt à entamer le mauvais Chemin , soit que par ignorance , il le prenne pour le bon , soit que la Conscience lui dise que ce n'est pas celui qu'il devoit prendre , & qu'il ne veuille pas l'écouter ; soit qu'aveuglé par sa passion , il ne soit pas en état de la consulter & de suivre son dictamen ; je dis , (bien entendu , que rien ne survienne dans l'intervalle , pour l'empêcher) qu'il est moralement impossible qu'il ne prenne pas le mauvais Chemin. Il y a donc nécessité morale dans son fait , comme dans celui de cet autre Homme , que j'ai supposé avoir pris le bon Chemin. Mais de ce que cet Homme se détermine ou agit nécessairement , de cette Nécessité morale dont je parle , il ne s'ensuit point , qu'il ne soit pas responsable de son Action , ou qu'il ne soit pas coupable. Cet Homme sera-t'il en droit d'alléguer cette impossibilité , ou cette Nécessité morale pour sa défense ? Ou de ce que les Philosophes , dans le cas que je suppose , établissent cette Nécessité morale , Y a-t'il à craindre que d'autres abusent de cette idée , & qu'elle soit une pierre d'achoppement à leur égard , capable de causer du relâchement dans leur Religion , ou dans leurs Mœurs ? Je ne le crois pas. Ce qu'on a-

pelle ici Nécessité morale, n'est qu'une qualification philosophique de l'Action de l'Homme dont je parle. Elle n'influe en rien sur son Action. Cette Nécessité morale n'est pas une cause efficiente; Elle n'est que l'effet ou la suite d'une autre cause précédente : *Ce sont les dispositions dans lesquelles cet Homme s'est trouvé à la vue de ce mauvais Chemin qui l'ont engagé à l'entamer, & qui ont produit cette Nécessité morale, ou l'Impossibilité morale d'agir autrement; & tout ce que je dis à cet égard, se réduit uniquement à ceci, que dans ces dispositions, il étoit moralement impossible, que cet Homme n'entamât pas ce mauvais Chemin: D'où il résulte, que son action, dans ce sens, étoit moralement nécessaire*

Je n'ignore pas que ceux qui sont pour la Liberté d'indifférence, dès qu'ils entendent parler de Nécessité morale, confondent cette Nécessité avec la Nécessité physique, & sans avoir égard, qu'entre ceux qui sont dans ces deux différens sentimens, il y a autant d'éloignement dans les principes qu'ils adoptent d'ailleurs & dans le but où ils tendent, qu'il y en a entre le Ciel & la Terre; ils traitent les uns & les autres de Fatalistes & pis encore. Mais les Juges compétens, c'est à dire ceux qui sont en état de juger impartialement, sentiront aisément que c'est une manière d'attaquer, qui fait pitié.

Mais

Mais la Nécessité morale ne peut servir d'excuse, à l'Homme dont je viens de parler, ni autoriser les autres qui veulent raisonner, à tomber dans la même faute. Ce sont les dispositions de cet Homme, qui le rendent coupable, ou inexcusable. S'il n'a pas péché par une ignorance invincible, le Juge Souverain, qui sonde les Cœurs & les reins, le convaincra un jour que c'est par négligence ou de propos délibéré, qu'il a manqué d'acquiescer ces connoissances nécessaires, & de former sur elles ces sentimens du Cœur, qui, dans le cas que je suppose, eussent pû le garantir du danger d'entamer ce mauvais Chemin. S'il n'a pas voulu écouter sa Conscience, ou s'il étoit tellement habitué dans ses mauvaises dispositions, qu'il en soit devenu incapable de l'écouter & de la suivre, le Juge suprême convaincra aisément ce Coupable que c'est en tout sens par sa faute qu'il a péché; de sorte que l'allégation d'avoir péché par nécessité, par une nécessité, qui dans le fond n'étoit qu'une suite nécessaire de ces mauvaises dispositions, ne pourra l'excuser. Il est donc évident que cette proposition, que *l'Action de l'Homme est moralement nécessaire* dans ces différentes occasions, ne peut être regardée comme dangereuse, & qu'elle ne sauroit induire en erreur ceux qui veulent faire usage de leur Raison.

Dans la crainte que l'on ne s'imaginât que

que le terme *nécessairement* que j'ai employé, ne couvre un poison ou du moins quelque chose que les Hommes pourroient convertir en poison pour eux & pour les autres, j'ai crû devoir m'éclaircir & m'étendre un peu sur ce Sujet. Revenons à nôtre Matière.

Si l'on dit, que l'Homme est dans un état d'équilibre & d'indifférence avant que quelque Objet de sa détermination se soit présenté à son entendement; je répons, avec M. Locke, * que suposer cet état, c'est suposer une Chimère, à moins qu'on n'entende par cet état, la faculté naturelle qu'a l'Homme de vouloir & d'agir, considérée *in abstracto*. Mais dans ce cas, je dirai que cette faculté est Puissance, Puissance physique, & non pas Liberté. La Liberté, la vraie Liberté, à mon avis, est un état purement moral, un Bien semblable, je ne dis pas aux Richesses, mais à la Science, à la Vertu, qui sont toutes des choses qui ne viennent pas au Monde avec nous, mais que nous pouvons aquerir, si nous voulons bien faire les efforts qui sont nécessaires pour y parvenir. L'Homme n'est véritablement libre, que lors qu'il agit selon son devoir & ses véritables intérêts.

La Liberté, la vraie Liberté n'est pas un
état

* Ce que M. Locke dit sur ce sujet dans la XX. Lettre à M. Limborck mérite extrêmement d'être considéré.

état naturel de l'Homme.* *Où est l'Esprit du Seigneur, dit l'Apôtre, là est la Liberté.* Le Saint Esprit n'est pas un don naturel. Dieu ne le donne qu'à ceux qui le lui demandent. Tous les Hommes ne le demandent pas, & par conséquent tous ne le possèdent pas. Donc tous les Hommes ne sont pas naturellement libres de la vraie Liberté.

Expliquon maintenant la différence qu'il y a entre la *Liberté naturelle à tous les Hommes*, & *cette vraie Liberté.*

Ce qu'on appelle, la *Liberté naturelle* qu'on peut attribuer à tous les Hommes, a deux faces. 1. *Liberté*, dénote ici le pouvoir de vouloir & d'agir, d'aller à droit ou à gauche. Cette Liberté est un pouvoir physique commun à tous les Hommes. 2. Liberté dénote la faculté d'aller où l'on doit aller. Cette Liberté est un pouvoir moral. Tous les Hommes ont ce pouvoir, considéré *in abstracto*. Mais ce dernier pouvoir considéré *in concreto*, n'est pas le même dans chaque Particulier. Si l'on prétend qu'à l'égard de l'exercice de ce pouvoir moral, la Liberté d'indifférence consiste dans cette parfaite impartialité à se décider dans toutes les occasions particulières entre

le

* Voyez St. Jean Ch. 8. v. 32 36. Rom. Ch. 6. v. 18. 22. Ch. 7. v. 24 Ch. 8 v. 2. Gal. Ch. 2. v. 4. Seconde Ep. à Timothée Ch. 1. v. 9 Heb Ch. 2. v. 15. 1 Ep. aux Cor. Ch. 7. v. 22. Et sur tout Rom. Ch. 8. v. 20. Gal. Ch. 5. v. 13. & II. Cor. Ch. 3. v. 17.

le bien & le mal, qui ressemble au Caractère du Juge dont j'ai fait mention; il est évident comme je l'ai déjà remarqué, que la nature de l'Homme & l'expérience y contredisent également: Donc cette Liberté d'indifférence n'est pas l'état naturel de l'Homme.

On pourroit oposer. „ Que l'Homme „ étant responsable de cette faculté, que j'a- „ pelle pouvoir, soit qu'on prenne ce terme „ dans le sens physique ou dans le sens moral, „ on en doit conclure, que ce pouvoir su- „ pose un état, dans lequel, lors qu'il s'agit „ de se déterminer entre le bien & le mal, „ l'Homme est réputé ne pas pancher plutôt „ d'un côté que de l'autre; & que c'est dans „ cet état que consiste la *Liberté d'indifférence*: „ Si l'Homme n'étoit pas doué de cette Li- „ berté, Dieu seroit injuste, en le punif- „ sant supposé qu'il ne prenne pas le bon „ Chemin.

Je répons à ces Oposans. 1. Que je ne disconviens pas, que l'Homme ne soit naturellement doué d'un pouvoir qu'ils appellent Liberté, qui le rend responsable à Dieu, & que la principale raison sur laquelle cette proposition est fondée, ne soit celle ci, que Dieu seroit injuste, s'il rendoit l'Homme responsable de ses Actions, sans l'avoir doué de ce Pouvoir, ou de cette Liberté. Mais je nie que ce pouvoir soit ce qu'ils appellent Liberté d'indifé-

rence

rence. Cette Liberté naturelle à l'Homme n'est autre chose , comme je l'ai déjà dit , que le pouvoir physique de vouloir & d'agir , & un certain pouvoir moral , qui consiste. 1. Dans la faculté que nous avons de suspendre nos desirs , & les sentimens d'envie ou d'aversion que la présence ou l'idée des objets nous inspirent : Cette suspension fournit le moyen d'examiner , avant de nous déterminer . la nature des objets qui sont devant nos yeux , & de réfléchir au suites que nôtre détermination à les embrasser ou à les fuir, pourroit entraîner. Ce pouvoir consiste. 2. Dans celui de suivre le bon Chemin, reconnu pour tel en vertu de cet Examen. Il consiste surtout dans des efforts à maitriser ses passions ; ce qui , au dire , de M. *Locke*, est la grande perfection de la Liberté. *

La prétendue liberté d'indifference , si je ne me trompe , n'entre pour rien dans toutes ces opérations , ou elle y est supposée gratuitement. La réflexion sur les charmes séducteurs des Objets , nôtre foiblesse , le souvenir de nos fautes passées , la défiance de nous memes , la crainte de nous déterminer avec trop de précipitation & de nous tromper par conséquent , sont des idées qui supposent toutes la nécessité de l'Examen. Ce
sont

* Voyez son Traité de l'entendement humain L. II. Chapitre XXI. Parag. 47. à 53.

font autant de motifs qui ne peuvent pas manquer d'operer cette suspension de l'Esprit, qui est une disposition fort contraire à l'indifference que l'on suppose & que je combats. Et si dans les occasions où il s'agit de se déterminer, l'Homme ne fait pas ces réflexions, qui lui font sentir, tant la nécessité de la suspension de son Esprit, que celle de l'Examen; c'est, parce qu'il suppose, que ce qui se presente à son Esprit, comme un sujet de choix ou de délibération, est si évidemment un bien pour lui, & si conforme à ses véritables intérêts, & à son devoir, qu'il ne doit pas hésiter à prendre son parti; ou bien c'est parce que des préventions & des passions l'aveuglent au point de le mettre hors d'état de faire ces réflexions qui peuvent causer la suspension de son Esprit. Or il est clair, que l'un & l'autre de ces deux cas, soit que dans le premier, cet Homme se trompe, ou qu'il ne se trompe pas, sont incompatibles avec cette *Liberté*, qu'on appelle *d'indifference*.

Pour revenir à la *Liberté* naturelle telle que je l'ai définie, il faut distinguer ce qui convient à cet égard à tous les Hommes en général, & ce qui convient à chacun en particulier: Il faut distinguer aussi le pouvoir, que cette *Liberté* renferme & le considerer *in abstracto* & dans ses modifications.

On peut dire que tous les Hommes en général ont ce pouvoir considéré *in abstracto*, qui les rend responsables devant Dieu. Si l'on veut donner le nom de *Liberté* à ce pouvoir, je ne m'y oppose pas, d'autant que la signification des termes est arbitraire.

Je m'explique, *Monfieur*, comme je fais, parce que, pour vous parler franchement, je crois, que le terme *Liberté*, qui dans sa signification originaire, dénote *Indépendance*, ne convient guères à cette faculté philique & morale d'aller à droit ou à gauche, qui dans le fond est extrêmement bornée à toutes sortes d'égards, & rend l'Homme responsable de ses Actions. Pour raisonner avec cette précision, que la bonne Philosophie demande, on feroit mieux de donner simplement le nom de *Pouvoir* à cette faculté.

Il n'y a que DIEU qui soit véritablement libre, puis qu'il agit sur tous les Êtres, sans que rien puisse agir sur lui, & qu'il peut tout ce qu'il veut.

L'Homme n'a réellement la *vraie Liberté*, qu'autant qu'il approche de cette liberté de l'Être suprême; qu'autant qu'il fait se rendre indépendant de tout ce qui peut le gêner & l'empêcher d'aller aux différens buts où il doit aller; & qu'autant qu'il va & qu'il arrive à ces buts. Dans cet état, il est censé posséder les qualités qui sont requises pour l'y
con-

conduire, & qui consistent dans une parfaite connoissance de ses devoirs & de ses véritables intérêts, dans une constante volonté de les suivre, & dans des forces naturelles & surnaturelles suffisantes, (ces dernières dépendant de la Grace spéciale de DIEU) pour arriver aux différens buts où il doit aller. Or il est évident que l'Homme n'est pas doué naturellement de toutes ces qualités, & qu'il n'apporte au Monde, que la capacité de les acquérir. Ce n'est que dans cette capacité que consiste le pouvoir physique & moral, considéré *in abstracto*, dont je viens de parler, & qu'à rigueur métaphysique on ne peut pas appeler Liberté. Comment peut on dire, dans le sens naturel & originaire du terme Liberté, qu'un Etre est libre, qui est responsable de ses actions, à Dieu son Créateur, aux autres Hommes avec qui il vit dans la Société, & à soi même ; Un Etre qui veut incomparablement plus qu'il ne peut, & qui, malheureusement pour lui dans son état naturel & corrompu, veut si rarement ce qu'il devroit vouloir ?

D'ailleurs dire, que l'Homme est libre, parce qu'il a un certain pouvoir d'aller à droit ou à gauche, est une chose; & une autre est soutenir, que dans chaque occasion particulière, & lors qu'il s'agit de faire usage de ce pouvoir, l'Homme est naturellement dans un état d'é-

quili-

quilibre & d'indifférence, & que c'est dans cet état d'indifférence que consiste la liberté. Ce dernier état est une pure chimère, & le nom de Liberté ne peut convenir à un état chimérique.

Si étant chez moi, l'idée se présente à mon Esprit de sortir. je ne suis plus dans cet état qu'on appelle d'indifférence. Il faut que je me détermine à rester ou à sortir. Supposé que je me détermine à rester, uniquement pour faire usage de ce qu'on appelle Liberté; je dis 1. Qu'il n'y a plus d'indifférence, car je me détermine par un *motif*, & se déterminer par un motif est incompatible avec cet état qu'on appelle d'indifférence. 2. Cette détermination est l'effet du vouloir & du pouvoir que j'ai de sortir ou de rester, & non de ce que l'on appelle Liberté d'indifférence. Car on sent bien que dire, je reste chez moi, parce que je suis doué de la Liberté d'indifférence de rester, ou de sortir, ce seroit se servir de termes, qui ne présentent point d'idées claires à l'Esprit; ce seroit parler pour parler; au lieu que si je dis, je me détermine à rester, en vertu du pouvoir que j'ai de rester, ou de sortir, & parce que je préfère le premier au second, je m'explique convenablement, & donne une raison de ce que je fais que chacun peut comprendre: Mais chacun voit aussi qu'il n'y a point d'indifférence dans mon fait.

Z

Pour

Pour faire , dans le cas supposé , un usage literal de ma Liberté d'indifférence , de rester , ou de sortir , il faudroit que je ne me déterminasse point du tout. Et ne pas me déterminer ce seroit me déterminer quant au fait ; car je me déterminerois à rester comme je suis ; je me déterminerois à rester au lieu de sortir. Je ferois donc de ma prétendue Liberté d'indifférence un usage contraire à l'idée que j'en ai & à mon intention : J'agirois d'une manière , à laquelle je serois fort embarrassé de donner un nom. En un mot , il y auroit une contradiction manifeste entre mon principe , & ma détermination actuelle. Mais la Question est dans le fond si dans les occasions particulières , dans l'occasion que l'idée se présente à mon Esprit de sortir du Logis , je puis faire usage de ma Liberté d'indifférence ? Je dis que non. Il faut que j'opte de rester ou de sortir. Or , si dans les occasions particulières je ne puis faire usage de ma Liberté d'indifférence , j'en conclus que cette Liberté n'est d'aucun usage , & que par conséquent elle est une Chimère.

Inutilement dira-t'on ; *je reste* , (c'est une objection qui m'a été faite.) *Je reste* , parce que je suis doué de la Liberté d'indifférence de rester , ou de sortir , & que j'use de cette Liberté pour rester , parce qu'il me plaît de rester , & cela , ou sans autre raison , sinon qu'il me plaît ,

ou par quelqu'autre raison ; mais par laquelle je ne me détermine que parce qu'il me plaît de me déterminer par elle. Je répons , que quant au fait , je conviens qu'il pouvoit vous être indifférent de rester ou de sortir ; mais je dis , que de ce qu'il vous a plu de rester plutôt que de sortir , vous vous êtes déterminé par un motif , par le plaisir que vous avez trouvé de rester. Vous avez fait usage du pouvoir que vous aviez de rester ou de sortir ; de ce pouvoir que dans un sens on peut appeler Liberté , & non pas de vôtre prétendue Liberté d'indifférence , qu'à tout prendre on ne peut regarder que comme un état d'inaction ; & l'état d'inaction est incompatible avec cette Liberté qui consiste dans le pouvoir de choisir & d'agir en conséquence.

Pyrrhon soutenoit qu'il n'importe pas plus de vivre que de mourir , ou de mourir que de vivre. Pourquoi ne mourrez vous donc pas , lui demanda-t'on ? C'est à cause de cela même , répondit il ; c'est parce que la vie & la mort sont également indifférentes. Il est aisé de sentir que c'étoit une défaite digne d'un *Pyrrhon* , & non pas une réponse solide. Il y a tant d'ocasions , où par devoir il faut se déterminer ; & c'est de ces occasions dont il est question. Il s'agit donc de savoir si dans ces occasions la Liberté d'indifférence peut avoir lieu ? Or je vous demande , de quel usage peut être cette

Liberté d'indifférence, qui, ainsi que je viens de dire, consiste dans l'inaction.

Et si vous dites que j'étois dans une parfaite indifférence par rapport à rester, ou à sortir, avant que l'idée de sortir, se soit présentée à mon Esprit; Je répondrai que vous dites vrai, mais je vous demande, qu'a-t'il, cet Etat de commun avec la Liberté? La Liberté ne peut supposer un état d'indifférence, mais un pouvoir de choisir & d'agir en conséquence. Pouvez-vous faire usage de cette Liberté, quand aucune occasion de choisir ne se présente à votre Esprit? Je vous répète que quand cette idée de choix se présente une fois à votre Esprit, vous n'êtes plus dans le prétendu état d'indifférence: Vous êtes obligé nécessairement de choisir, & entant que vous êtes nécessairement obligé de choisir, vous n'êtes pas libre. Liberté & Nécessité sont incompatibles.

Dès que vous choisissez, vous choisissez en vertu du pouvoir que vous avez de choisir, & non pas en vertu de cette prétendue Liberté d'indifférence de choisir, ou de ne pas choisir. En un mot, avant l'occasion de choisir, ce qu'on appelle indifférence ou Liberté d'indifférence est une Chimère, ou au moins cette prétendue Liberté n'est d'aucun usage: Et dès que cette occasion de choisir,

se présente à l'Esprit, la prétendue Liberté d'indifférence cesse : Il faut nécessairement choisir. Donc en tout sens, & encore un coup, cette Liberté d'indifférence qu'on supposeroit indépendante de la force des raisons & des motifs, est une Chimère.

Pour éclaircir d'avantage ma pensée, permettez moi encore, *Monsieur*, quelques Observations. Si l'idée de me rendre à un endroit où il y a mauvaise Compagnie, se présente à mon Esprit, l'usage de ce qu'on appelle Liberté d'indifférence ne peut avoir lieu. Je suis obligé nécessairement d'opter d'aller à cet endroit, ou de rester. Mais le manque de liberté à cet égard n'est relatif qu'au choix, considéré *in abstracto*, que je suis obligé de faire ; il faut nécessairement que je choisisse. Car si la question va de là à l'objet de ce choix, savoir, si je dois aller ou rester, alors en vertu d'un certain pouvoir naturel que j'ai d'aller à droit ou à gauche, il dépend de moi de me déterminer d'aller ou de rester, & dans ce sens, on peut dire que je suis libre. Mais cette Liberté, n'est pas Liberté d'indifférence. Soit que je reste, soit que je me rende à cet endroit ; c'est toujours par un motif que je me détermine. Le motif de ne pas m'exposer à pécher contre mon devoir, peut me retenir ; Une inclination vicieuse, ou la passion,

peut m'entraîner : Mais ces causes de ma détermination quelles qu'elles soient , ne fauroient être accordées avec ce qu'on appelle Liberté d'indifférence.

Supposons qu'il y ait équilibre , ou indifférence en nous ; Je dis , tant qu'il y a cet équilibre , il n'y a point de détermination . & dès qu'il y a seulement la moindre petite velleité , qui tende à la détermination , soit pour aller à droit ou à gauche ; il n'y a plus d'équilibre. Liberté d'indifférence , & détermination sont donc des idées incompatibles , ou des idées qui se détruisent réciproquement.

Je dis , que si les termes , *faculté de vouloir , ou de ne vouloir pas , & faculté de se déterminer* , sont synonymes , comme ils le sont sans doute ; si l'Homme ne peut être libre , qu'autant qu'il a la faculté de vouloir ou de ne vouloir pas , ou celle de se déterminer , comme il ne sauroit être libre autrement ; si c'est dans cette faculté que consiste la Liberté ; il est évident que tout ce qui est incompatible avec l'exercice de cette faculté , avec la détermination actuelle , ne peut être Liberté , autrement le blanc pourroit être noir , & le noir pourroit être blanc.

Or ce qu'on appelle Liberté d'indifférence ou d'équilibre , est comme je viens de le faire voir , incompatible avec cette détermination actuelle : Donc ce n'est pas dans

dans cette prétendue Liberté d'indifférence, que consiste ce qui est proprement Liberté. J'ai déjà dit, & il est nécessaire de le répéter ici, que cette Liberté, *faculté naturelle de l'Homme*, consiste, non seulement dans le pouvoir physique de vouloir & d'agir; mais aussi dans le pouvoir moral de suspendre ses desirs.

L'Homme n'est dans un état qu'on peut appeler d'indifférence, que lors qu'il est sans aucun desir. Dans cet état, il est semblable à des balances, qui sont dans un parfait équilibre. Mais dès que le moindre desir est excité en lui, soit par ses propres idées, ou par la présence de quelque objet; cet état d'indifférence cesse; il faut prendre un parti & se déterminer. Si ce desir est mauvais; si l'Homme le satisfait, il n'agit pas en Être libre, mais en Esclave de ses desirs. S'il fait étouffer ce desir, ou s'il satisfait à un desir qui est juste, & conforme au devoir, il agit en Être vraiment libre. Mais l'un & l'autre de ces deux Etats n'ont rien de commun avec ce qu'on peut appeler Etat ou Liberté d'indifférence.

Si vous me demandez jusqu'à quel point, l'Homme dans chaque occasion particulière est libre, coupable ou non? Je répondrai, que cela n'est connu que de Dieu seul,

qui en sera le Juge: Nous n'en saurions juger que par les effets que produisent ses déterminations ou ses actions.

Il ne faut pas confondre les termes, *Pouvoir naturel, Liberté, vraie Liberté, Etat, Liberté d'indifférence*, & les idées qu'il convient d'attacher à chacun de ces termes en particulier, sans quoi la question ou la dispute dégénère en pure logomachie.

L'Homme, avant que l'occasion de se modifier ou de se déterminer se présente à son Esprit, n'est pas dans cet état d'indifférence où est le Juge, dont j'ai fait mention, avant que des Parties se présentent à lui pour être jugées. Ce Juge est toujours dans les dispositions où il doit être, & en état de faire son devoir. Par rapport aux objets de ses jugemens il n'y a aucune inclination prévalante en lui, qui puisse le déterminer d'un côté plutôt que d'un autre; au préjudice de ce que demande la Justice. Au lieu qu'on peut dire que l'Homme, considéré dans son état naturel & corrompu, à beaucoup près; n'est pas dans ces mêmes dispositions par rapport aux objets qui peuvent se présenter à son entendement ou à ses sens, & qui excitent ses déterminations. L'Homme dans cet état naturel a toujours un penchant secret pour ce qui est opposé

oposé à son devoir & à ses véritables intérêts; penchant incompatible avec cette prétendue Liberté d'indifférence. Je voudrois savoir, comment on prétendroit accorder le sentiment contraire avec le Dogme du *Péché originel*, & ce qui en dépend? L'Homme régénéré, & dans l'état de Grace, est censé dans les dispositions à pancher du bon côté plutôt que du mauvais, sauf les foiblesses humaines, dont en cette vie, il ne sauroit tout à fait se délivrer, & qui sont incompatibles encore avec le Système de ce qu'on appelle Liberté d'indifférence; ce terme pris à rigueur, comme on le doit prendre, quand on veut raisonner avec exactitude.

Nous renvoyons la suite de cette Lettre au Mois prochain.





REFLEXIONS

Sur la Bizarrerie.

Celui là prendroit une tâche impossible à remplir, qui s'engageroit à réformer le Genre humain. Il y a tant d'inégalités dans la conduite des Hommes & dans leur manière de penser, que bien souvent ils ne savent pas eux mêmes comment ils agiront dans telle ou telle occasion; ou si leur amour propre les a obligé à se déterminer, il se trouve qu'ils ont pris positivement le parti opposé à la Raïson. Cela arrive le plus souvent, & c'est ce qui produit tous les contretiens & les difficultés qui surviennent dans le Monde. Un Esprit gauche croit bien penser & ne se consulte que par lui même; les choses les plus absurdes lui paroissent raisonnables, & il faut des malheurs réels pour lui faire changer d'idée; encore les attribue-t'il à l'instabilité des choses humaines, & refuse-t'il de convenir que c'est à son seul entêtement qu'il est redevable de sa disgrâce. Cette ignorance de ce que l'on doit faire est la cause de tant d'incivilités, de mauvais offices, que les Hommes se rendent mutuellement & de procédés

cedés désobligeans qu'ils ont les uns à l'égard des autres. Quand on s'obstine à rester dans cette ignorance, on fait voir un Cœur gâté, qui trouve du goût à chagriner, à désobliger & à ofenser les Personnes avec lesquelles l'on vit.

Il y a des Gens difficiles à comprendre, tout les irrite, on ne sait quelles mesures prendre pour les contenter & pour entrer dans leurs sentimens, parce qu'ils n'en ont que de contraires à ceux des autres. Tout ce qui réjouit autrui les met de mauvaise humeur. Ils ne disent leur sentiment que les derniers, pour avoir le plaisir de contrarier ceux qui ont parlé avant eux. De telles Personnes devroient s'éloigner de toutes Compagnies, pour ne pas y porter la noirceur de leur chagrin.

Une bizarrerie assés ordinaire, c'est celle de ces Personnes, qui aujourd'hui vous acablent de civilité; vous font mille ofres de services; & demain ne feront pas semblant de vous conoitre: Leur meilleur Ami peut-il compter sur leur Amitié?

C'en est une bien grande que de vouloir enlever avec hauteur les suffrages de tout le Monde, en décidant avec autorité: Par un tel moïen on ne persuadera jamais. Le Despotisme est toujours & par tout abhorré.

C'est la marque d'un Esprit bizarre & d'une mau-

mauvaise Education, que d'être rempli de soi-même, & infatué d'un mérite, qui bien souvent est imaginaire. Cette idée nous rend mécontents des egards qu'on a pour nous, & nous empêche d'apercevoir qu'on les porte même plus loin qu'ils ne devroient naturellement aller. Les Personnes de ce caractère se gendarment pour la moindre parole inconsiderée & rendent par là leur Commerce ennuyeux & fort à charge.

C'est être bizarre que de critiquer sans misericorde tout ce que les autres font. L'on veut faire sentir par là sa superiorité aux Personnes avec lesquelles on est en relation; mais c'est le faire d'une maniere bien dure.

On a bien de la peine à s'acoutumer avec ces Personnes qui s'emparent de la Conversation, & qui ont l'incivilité d'interrompre, si le hazard a voulu, que quelqu'un ait pu placer quatre mots. C'est un ridicule qui nait d'un fond d'orgueil, joint à la bêtise & à la bonne opinion.

C'est conoitre bien peu le Monde que de prétendre qu'il n'est permis qu'aux Personnes âgées d'avoir raison : Il y a même de l'injustice. Il arrive très souvent que les jeunes Gens, ont des idées plus saines que des Vieillards. Cependant c'est dequoi *Chrisalde* ne veut pas convenir; il est Père & par conséquent, *dit-il*, Maître, absolu des pensées, des paroles

paroles & des actions de ses Enfans. Mais il est visible que ses Enfans ont raison de s'opposer à telle ou à telle démarche, & qu'elle peut lui être nuisible; n'importe, *sic volo, sic jubeo*. Pour éviter de passer pour bizarre, ne lui conviendrait il pas bien mieux de faire attention que Dieu a donné la Raison à tous les Hommes, & qu'il auroit lui même été bien fâché si l'on en eut agi avec lui de la même manière. Mais, dit *Chrisalde*, j'avois à leur âge plus de pénétration & plus d'expérience. Abus & grand abus; votre amour propre vous obscurcissoit les yeux sur vos propres défauts, & aujourd'hui vous êtes par son moyen devenu tout à fait aveugle.

Tirer vanité du Mérite des autres est une bizarrerie inconcevable. Votre Oncle, votre Frère, votre Fils a du mérite; il est élevé aux Dignités à cause de cela. C'est, je l'avoüe, une satisfaction bien grande pour le reste de la Famille; mais il n'y en a pas un qui ne doive en tirer une leçon d'humilité. C'est cependant ce que ne font pas bien des Gens, & sur tout les Chefs de Famille où se trouve le mérite récompensé: Leur attention est toute tournée du côté de ce Membre honoré, & ils négligent ou méprisent les autres, qui ont cependant tous les talens qu'il leur faut, pour le genre de vie qu'ils ont embrassé. D'une
 cell,

telle distinction naissent infailliblement les haines & les divisions dans les Familles.

La Science n'a jamais gâté par elle même l'Esprit de Personne; mais c'est le mauvais usage qu'on en a fait. Une Personne superficiellement savante & qui croit l'être beaucoup, ces Devoreurs de Livres, ont pour l'ordinaire un grand penchant à la Pédanterie: Ils sont le plus souvent ennuyeux, en faisant à tout propos parade d'une Erudition qu'ils n'ont pas su mettre à profit. Ils ont aperçu des grands mots dans leurs Livres, ils n'en sentent pas la valeur, ils les placent mal, & se rendent ridicules.

L'Homme bizarre ne reconoit jamais le mérite d'autrui; il tache au contraire de l'obscurcir, non pas par ses bonnes qualités, cela lui seroit impossible, mais en faisant ensorte d'empêcher qu'on ne voie ce qu'il y a de bon dans la conduite des autres. Que lui arrive t'il? Les Esprits bien faits en prennent occasion d'examiner cette même conduite; leur impartialité & leur droiture la leur fait trouver sans tache, & l'estime qu'on n'avoit conçue qu'imparfaitement, parce qu'on ne conoissoit pas bien la Personne, s'augmente toujourns d'avantage, à mesure qu'ils decouvrent de nouvelles qualités.

Il est des Personnes à qui tout rit; leurs
Afa-

Affaires fleurissent , leur Famille prospère ; ils jouissent de tous les agrémens de la vie. Cependant peu contentes de leur sort , elles se tourmentent & s'agitent sans cesse. Une mauvaise Récolte , une cessation des affaires courantes sont des maux qui leur sont communs avec leurs Compatriotes, que la plupart prennent avec une résignation toute Chrétienne , mais que l'Homme bizarre & chagrin ne souffre qu'avec un dépit mortel. Quand les chagrins sont particuliers & réels , on y compatit , mais il faut un peu donner à l'instabilité des choses de la Vie.

Quel Remède apporter à la bizarrerie de certaines Gens , que la moindre bagatelle met dans des fureurs qu'on a peine à apaiser ? Les plus legeres fautes sont pour eux des crimes irrémissibles ; ils s'imaginent qu'on a toujours dessein de les facher. Ils marquent beaucoup de grossiereté. Les Gens polis se fâchent difficilement ; ils ne font pas semblant de tout entendre & donnent quelque chose à la foiblesse , même au caprice. Mais les Ames orgueilleuses & hautaines , ne peuvent rien souffrir & croient qu'on manque toujours à leur égard : Cette idée leur fournit incessamment nouvelle matière de se plaindre.

L'on auroit peine à le croire , si l'expérience ne le justifioit chaque jour , qu'il y
eut

eut des Gens affés bizarres pour gronder fans cessa. S'ils ont des sujets réels, je le leur passe; Mais il y en a qui grondent fans la moindre ombre de Raison : Il y en a même qui pestent si on ne leur fournit pas matière à se fâcher. Croient ils que sans cette humeur sévère, on ne s'apercevrait pas qu'ils sont Maitres chez eux ? Que leur arrive t'il ? Des Enfans traités durement, des Domestiques menés en Esclaves les redoutent plus qu'ils ne les aiment & les regardent comme des Persécuteurs & des Tirans, plutôt que comme des Peres & des Maitres.

Il n'est pas extraordinaire de voir des Gens naturellement ennemis de l'ordre, que les plus grands sujets de joie ne touchent point, s'il n'y a du bizarre & de l'extravagant; qui ont des idées qui ne seroient venues à Personne; qui mangent, s'habillent & se logent tout différemment des autres; qui s'écartent enfin en tout des manières ordinaires, & cherchent à se signaler par le ridicule de leur goût.

La Jalousie est une folie impertinente, dont les Vapeurs obscurcissent les plus pures lumières de l'Esprit, & y substituent des chimères. Cette passion s'étend sur tout. Les plaisirs des autres font peine à celui qui en est possédé. Il s'atache avec un acharnement inconcevable à tout ce qui a rapport

à

à la Personne qu'il aime ; son Chien & son Perroquet sont comme autant de Rivaux sur lesquels le Jaloux a continuellement les yeux.

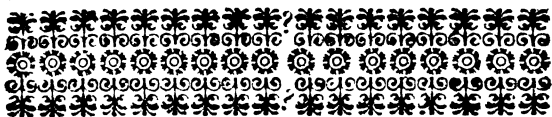
La bizarrerie la plus à craindre, & celle dont on se défie le moins ; c'est celle de ces Personnes qui paroissent tranquilles, & qui cependant sont souvent agitées, dans l'Âme, autant & plus que des Personnes tumultueuses. On ne s'en apercevrait pas & leur mauvaise humeur ne ferait aucun mal, s'ils ne faisoient des choses propres à la mettre en mouvement. *Ariste* paroît le meilleur Homme du Monde ; il est poli, honnête, complaisant. Mais a-t'il la moindre difficulté ? Il est dur & intraitable. Jolie ? Il gronde, il jure, il s'emporte. Ses difficultés terminées, la reprise finie, ce n'est plus le même Homme, c'est un Agneau, dont le Commerce est des plus agreable.

Enfin, c'est l'effet d'un Esprit bizarre que de s'imaginer que tout le Monde nous veut tromper. Une telle défiance ferait aisément soupçonner qu'on manque foi même de droiture. Si le soupçon tombe sur des Domestiques, sur des Enfans, on peut par cette ridicule leur faire naître la pensée de nous tromper en effet.

TONON le 1. Août 1740.

A a

REMAR



R E M A R Q U E S

Sur un Recueil de Pièces fugitives de Mr. DE VOLTAIRE, publié à Paris en 1740; & sur la Vie de Molière, par le même, Edition d'Amsterdam 1739.

IL y auroit trop à faire à relever tous les manques d'exactitude des Ouvrages qui n'ont que du génie, & ceux qui n'ont que de l'exactitude ne valent pas la peine qu'on relève les endroits où ils en manquent. Mais les Ouvrages de Mr. De Voltaire ne sont dans le cas, ni des uns, ni des autres; sans quoi l'on ne se fut pas mis à écrire les Remarques suivantes.

SUR LE RECUEIL de Pièces Fugitives.

Discours de l'Envie, Page 56. Vers 25. &c.

On pût à DESPRE'AUX pardonner la Satire,
 Il joignit l'art de plaire au malheur de médire:
 Le miel que cette Abeille avoit tiré des fleurs
 Pouvoit de sa piquure adoucir les douleurs.

Loin que cela soit vrai, le contraire ne
 l'est

Peut-il pas ? Car ce *miel* est-il autre chose que l'*art de plaire*, dont il est parlé dans le Vers précédent ? Or la *piquure* n'étoit-elle pas d'autant plus douloureuse que les *piqués* voioient que l'on trouvoit cet art dans *Despréaux* ?

*Discours de la moderation en tout, Page 60.
Vers 3. & suivans, où l'Auteur demande si
Racine lui apprendra jamais*

Pourquoi ce Ver changeant se bâtit un tombeau ,
S'enterre & ressuscite avec un Corps nouveau ;
Et le front couronné, tout brillant d'étincelles ,
S'élançe dans les airs en déployant ses ailes ?

Vu l'*art* du troisième Vers, le *Stile* ne s'accommode pas de celui du second ; & d'ailleurs le Vers peut s'en passer : L'Auteur avoit donc sans doute écrit :

S'enterre, ressuscite avec un Corps nouveau.

Page 61. au bas, & 62. au haut.

La Cour est de Circé le Palais redoutable ,
La Fortune y préside, enchanteresse aimable,
Qui des mains des Plaisirs préparant son poison,
Par un filtre invincible assoupit la Raison :
Qui la voit est changé, c'est en vain qu'on la brave,
On est arrivé libre, on se retrouve esclave.

Personne ne doutera qu'il ne vaille mieux dire, & que l'Auteur n'ait dit en effet :

On est arrivé libre, on s'en retourne esclave.

Ecoutez ce signal terrible
 Qu'on vient de donner dans Paris ;
 Regardez ce carnage horrible ;
 Entendez ces lugubres cris ;
 Le frère est teint du sang du frère ;
 Le fils assassine son Père ;
 La femme égorge son époux ;
 Leurs bras sont armés par des Prêtres :
 O Ciel ! Sont ce là les ancêtres
 De ce Peuple léger & doux ?

L'Épichète de *léger* a-t-elle donc quelque
 sens qui soit incompatible avec les Crimes
 dont le Poète vient de parler ?

Lettre à Mme. de Fontaine - Martel , Page 162.
 Vers 4. & suivans.

voiez vous pas de tous côtés
 De très decrepites Beautés ,
 Pleurans de n'être plus aimables ,
 Dans leur besoin de passions ,
 S'afoler de dévotion ,
 Et rechercher l'ambition ,
 D'être bégueules respectables ?

Elles ne recherchent pas l'ambition d'être
 bégueules respectables ; mais elles ont une
 ambition , qui leur fait rechercher d'être bé-
 gueules respectables. *Ambition* est ici mis
 comme synonyme de *gloire* ; au lieu que la
gloire est le but de l'*ambition*.

Dans

Dans le Temple du Goût, Page 198. au bas,
 & 199. au haut. Vers que l'Auteur adresse
 à ROUSSEAU, par la bouche de la Critique.

Autrefois de ta félonie
 Thémis te donna le guerdon ;
 Par Arrêt ta Muse est bannie,
 Pour certains Couplets de Chançon ,
 Et pour un fort mauvais Facton ,
 Que te dicta la Calomnié :
 Mais par l'équitable Apollon
 Ta rage fut bientôt punie :
 Il t'ôta le peu de génie ,
 Dont tu dis qu'il t'avoit fait don ,
 Il te priva de l'Harmonie ,
 Et tu n'as plus rien aujourd'hui ,
 Que la foiblesse & la manie
 De rimer encor , malgré lui ,
 Des Vers Tudesques qu'il renie.

On ne peut douter que dans le 8^{me}. de ces
 Vers, l'Auteur n'ait écrit ; *Ta rage fut bien
 mieux punie* ; puis qu'il venoit de dire qu'elle
 l'avoit déjà été, & qu'après ce Vers il parle
 d'une seconde punition.

Sur la VIE DE MOLIERE Page 18.

Molière venoit de donner l'aumône à un Pauvre ;
 un instant après , le Pauvre court après lui , &
 lui dit : Monsieur vous n'aviés peut-être
 pas dessein de me donner un Louis d'or ,
 je viens vous le rendre. Tien , mon Ami ,
 dit Molière , en voilà un autre ; & il s'écria ;

Où la Vertu va-t'elle se nicher! *Exclamation qui peut faire voir qu'il réfléchissoit sur tout ce qui se présentoit à lui, & qu'il étudioit par tout la Nature en Homme qui la vouloit peindre.*

N'en déplaise à Molière, il étoit si naturel, ou du moins si possible, qu'un Mendiant fit cette exclamation sur un Comédien qui lui faisoit une telle aumône, qu'avant que d'avoir vû la réflexion que l'Auteur vient d'ajouter, & qui visiblement ne convient qu'au Comédien il se trouvera plus d'un Lecteur, qui ne verra l'exclamation que dans la bouche du Mendiant. De sorte que Mr. De Voltaire auroit mieux fait de dire: *Tien, mon Ami, en voila un autre,* dit Molière, en s'écriant, *Où la Vertu va-t'elle se nicher!*

Page 92. & dernière à la fin.

Mais c'est le sort de tous les Gens à talens, qui sont sans pouvoir, de travailler pour un Public ingrat.

Afin de ne pas paroître dire que tous les Gens à talens soient sans pouvoir, & par conséquent, que tous les Gens à pouvoir soient sans talens, il eut mieux valu mettre, *lors qu'ils sont sans pouvoir.* Mais quelle est la page de l'Ecrivain le plus correct, qui soit à couvert de pareilles remarques? Aussi auroit-

roit-on beau champ pour les taiter de vétilleuses. Il me serable pourtant que celle ci devroit être exceptée de ce titre, ou du moins être tolerée, sur tout par Mr. De Voltaire. Car la malignité des Lecteurs, ou même simplement l'idée qu'ils auront de la malignité du Cœur humain, pourra très aisément leur faire imputer à un Ecrivain, qui a autant de talens & aussi peu de pouvoir que Mr. De Voltaire, le chagrin envieux qu'il y auroit dans le sens outré que ma correction veut ôter d'ici.

Ibid. sur les mêmes paroles.

Cette pensée qui fait la cloture de l'Ouvrage de Mr. De Voltaire, est elle aussi vraie que cette parodie qu'on en pourroit faire? *Mais c'est le sort de tous les Gens à talens, lors qu'ils sont sans pouvoir, de travailler pour un Public qui n'est pas plus reconnoissant qu'il ne doit d'un travail, dont le motif a été leur propre Gloire, & non le Bien du Public.*

A Neuchâtel.



E S S A I

SUR L'UTILITE' DU JEU.

IL est de certaines choses que tout le Monde s'accorde à regarder comme nuisibles & pernicieuses, parce qu'en fait elles paroissent telles au premier coup d'œil, & que les avantages qu'elles procurent sont plus cachés & plus difficiles à connoître. Mais telle est la disposition admirable des choses, que, souvent, de ce qui paroît un mal, il en résulte de grands biens: Et c'est ce qui devoit rendre ceux qui traitent de la *Morale* & de la *Politique* plus circonspects dans leurs censures & moins hardis dans leurs décisions. Je me propose de donner aujourd'hui une grande preuve de la vérité que j'avance. Le **JEU** est sans contredit un de ces Usages contre lesquels tout ce qu'il y a de plus grave, tout ce que l'on estime le plus sensé parmi les Hommes, s'élève avec chaleur. Il est, dit-on, la ruine des Familles, la peste d'un Etat. Cependant il ne sera pas difficile de faire voir, qu'il produit réellement de très bons effets; & après que j'aurai établi solidement ce Paradoxe,

doxe, j'espère que personne ne révoquera plus en doute la vérité de la Réflexion par laquelle j'ai commencé ce Discours ; car assurément, on ne peut pas en donner une meilleure preuve.

Mais comme je ne pourrois éviter les longueurs & les réflexions trop vagues, si j'entreprendois de faire voir l'utilité du Jeu dans tous les Pais du Monde ; je me bornerai à étaler les fruits qu'il produit en particulier dans notre Ville. Ma Patrie m'intéresse plus que tout autre Pais de l'Univers : Il est naturel de la rendre l'objet particulier de mon attention. D'ailleurs, les Hommes étant à peu près les mêmes par tout, il sera aisé d'appliquer ce que je dirai à telle autre Ville que l'on voudra.

Avant que d'entrer en matière, je suis bien aise d'avertir, afin qu'on lise cet *Essai* sans prévention, que je n'ai aucun intérêt commun avec les Fabriquans ou Marchands de Cartes, non plus qu'avec les Personnes qui donnent publiquement à jouer. Je ne m'intéresse pour ces derniers, qu'autant que tout bon Citoyen doit faire pour ceux qui procurent le bien public.

Les heureux effets du Jeu varient, suivant l'état & la condition de ceux qui jouent. C'est pourquoi, après avoir fait quelques réflexions sur son utilité en général, je l'envisagerai

fagerai successivement par rapport aux Magistrats, aux Pères & aux Mères de Famille, & aux Jeunes - Gens de l'un & de l'autre Sexe.

Si l'Oisiveté est la Mère de tous les Vices, comme on le dit Ordinairement, on ne sauroit me contester à cèt égard la grande utilité de ce goût pour le Jeu, si généralement répandu dans nôtre Ville. Si l'on ne jouoit que rarement, pour se délasser un moment du sérieux d'une Conversation, pour s'égaier entre Amis, pour diversifier des Amusemens innocens; je conviens que le Jeu ne seroit pas un grand remède contre l'Oisiveté. Mais il est évident qu'on le traite tout autrement, & qu'il fournit une occupation très sérieuse à la meilleure partie de nos Habitans d'un certain ordre. Dès qu'ils ont diné, ils n'ont rien de plus pressé que de se rendre dans les Assemblées où l'on joue. Et rien n'est plus édifiant que de voir le sérieux qui y règne, & la grave attention avec laquelle ils se prêtent à cette occupation. Elle les remplit tout entiers, & les momens même de la matinée, que, sans celà, les Jeunes Gens donneroient à arranger quelques Parties de plaisir ou de débauche, & les autres à former quelques entreprises dangereuses, ou à entrer, sur les affaires du Ménage, dans des détails qui produiroient infailliblement la désunion; ces momens, *dis-je*, sont employés

employés à méditer profondément sur les coups heureux ou malheureux, qui nous sont arrivés la veille, & sur les moyens de lier une Partie avantageuse l'après midi. Par là, l'Esprit de nos Jeunes Gens s'acoutume à raisonner, acquiert de la prudence & de la pénétration, se rend propre aux grandes choses; &, ce qui est bien plus admirable, celui de nos Femmes devient capable de réfléchir un quart-d'heure sur le même sujet. De cette manière, on voit clairement que l'Oisiveté est entièrement bannie de chés nous. Le goût du Jeu est un préservatif si puissant contre cette source pernicieuse de tous Vices, que quand une fois on l'a bien saisi, il ne reste plus un moment de vuide dans la Vie, & à peine peut-on trouver quelques minutes pour les Affaires les plus sérieuses. C'est là un inconvénient, je l'avoüe. Mais que faire? Les meilleures choses ont leur mauvais côté.

Omnia mixta malis.

Le tour sérieux que nous avons sù donner au Jeu, ne manque pas d'Autorités respectables, qui peuvent le justifier. C'est, sans doute, dans la vüe d'en tirer les avantages précieux que je viens de décrire, que les anciens *Germanis* ces Peuples si braves, si ennemis du Luxe & de la Moleste, en faisoient une affaire sérieuse. TACITE nous apprend ce fait

fait remarquable : *Aleam*, dit-il*, (*quod mirere*) *sobrii inter seria exercent*.

Un second bien général que produit le Jeu, c'est qu'il entretient la liaison & le commerce entre tous les Citoyens ; Grands & Petits, Nobles & Roturiers, Magistrats & Particuliers, Jeunes & Vieux ; tous se réunissent par ce charme magique, tous vivent ensemble, comme Pairs & Compagnons ; les distinctions odieuses, sources d'animosités & de querelles, ne se font plus sentir.

Le premier bon effet du Jeu dans un Magistrat a beaucoup de rapport à celui que je viens de toucher à l'égard du général. Il rend un Magistrat affable & populaire ; car dans le Jeu tous sont égaux. Il lui apprend à connoître ses Citoyens, en lui fournissant les occasions de les fréquenter tous les jours.

Mais en second lieu, ce qui est un avantage encore plus remarquable, un Juge qui a joué toute la nuit, dort, le matin, profondément à l'Audience, & par là, il est à l'abri des raisonnemens captieux, des sophismes & de l'Eloquence dangereuse des Avocats. C'est en vain que la plupart de ces derniers se sont mis sur le pied de substituer la force de la parole à la douceur & aux graces de la vraie Eloquence : Les poulmons de *Stentor* y seroient sans effet.

J'ai

* Tacit. de Moribus Germanorum.

J'ai déjà touché un des plus grands avantages que le Jeu procure aux Pères & aux Mères de Familles, en ce qu'il occupe entièrement leur Esprit & les empêche d'entrer dans des détails dangereux sur leurs affaires domestiques. En les tenant continuellement hors de la Maison, il les rend aussi plus respectables à leurs Enfans, qu'une fréquentation plus assidue pourroit porter à se familiariser trop avec eux. Au lieu que ne voyant leurs Pères & leurs Mères que rarement, les Enfans ont pour eux le même respect que les Orientaux avoient pour leurs Rois, qui ne se montroient à eux qu'une fois l'an. Les Mères en particulier tirent souvent du Jeu un autre bien : La mauvaise humeur que la perte leur cause, modère en elles les impressions de cet Amour aveugle qu'elles ont souvent pour leurs Enfans, & les préserve ainsi du malheur de les gater par trop d'indulgence

Passons enfin aux Jeunes Gens des deux Sexes, & voyons si l'amour du Jeu produit parmi eux des effets moins salutaires que chés les différens ordres de personnes, que nous venons de parcourir. Le premier & le plus considérable sans doute, de ces effets, c'est qu'il a banni presque entièrement tout goût pour la Galanterie. Il est certain, & deux pauvres Filles de trente ans le remarquoient l'autre jour en soupirant, il est certain, *dis-je*, que de-

puis que le Jeu s'est emparé de l'Esprit de presque tous nos Jeunes Gens, la Galanterie & cette Politesse dangereuse des Cavaliers envers les Dames, est absolument inconnue : Plus de soins, plus d'empressements de la part des premiers ; & s'ils recherchent encore quelques-fois des Compagnies de Femmes, ce n'est guère qu'autant qu'ils espèrent d'y trouver à faire une Partie. Les Dames sont obligées de les imiter. Je ne sai si au commencement, il ne leur en a pas coûté beaucoup ; mais aujourd'hui, soit dissimulation, soit habitude, elles paroissent ne faire cas des Hommes qu'à proportion de leur habileté dans le Jeu, & elles disent communément d'un Cavalier qui ne joue point, (véritablement un pareil Cavalier est bien rare) elles disent, *Qu'un tel Homme n'est bon à rien.* Quand un semblable goût règne, il est difficile que l'Amour fasse des siennes, & n'en déplaîse à nos bonnes Mères, ce petit Dieu se glissoit aisément dans leurs amusemens folâtres, au lieu qu'il n'oseroit paroître sur une Table de Jeu. A peine connois je quatre Dames, à qui la perte d'un *Sans - prendre* ne fasse revêtir une physionomie, contre laquelle l'Amour le plus déterminé ne tiendrait pas un moment. Et d'un autre côté, il y auroit bien de la fatalité, si un jeune Homme alloit toucher le Cœur d'une Belle, qu'il n'entretient que de *Paroli,*

de

de *Repic* & de *Capot*. Et en vérité, quand je fais attention à la nature de notre Climat, dont les douces influences se manifestent si bien chés les Filles du bas Etage, je ne puis attribuer à une autre cause qu'à celle que je viens de toucher, la réputation dont jouissent nos Dames, de l'emporter pour la Sagesse sur la plûpart de nos Voisines.

Casta est quam nemo rogavit. (1)

dit un grand Maître en cette Matière. (2) Les Pères & les Mères sont tranquilles maintenant sur le Compte de leurs Enfans. Combien n'ont-ils pas d'obligation au Jeu? Où est la Mère qui n'aime pas mieux cent fois voir sa Fille se mordre les doigts pour avoir perdu un Codille, que s'arracher les Cheveux pour avoir trop bien joué un Jeu p'us dangereux? Où est le Père de famille, qui ne préfère de voir son Fils s'exposer à perdre quelques Pistoles, plutôt que de le voir courir les risques de gagner une Femme malgré lui?

Un second bien que le Jeu produit parmi les Jeunes Gens, & qui a beaucoup de rapport au premier, c'est qu'il se fait beaucoup moins

(1) Ovide, *Amor.* L. I. *Eleg.* VIII.

(2) Nos Dames d'un certain âge disent aussi, que l'on ne voit pas aujourd'hui autant de belles Filles que l'on en voyoit de leur tems. Je veux les en croire sur leur parole. Mais le Jeu pourroit bien entrer pour beaucoup dans ce dépérissement de la beauté. C'est ce que l'on fera voir, peut être, dans une Dissertation particulière, où l'on recherchera les causes physiques de ce changement.

moins de Mariages qu'il ne s'en teroit sans cela. Les Defauts, *dit on*, se montrent à découvert dans le Jeu : En faut-il d'avantage pour rompre une infinité d'Unions ? Mais, *dira-t'on*, la félicité & la force d'un Etat n'est elle pas fondée sur le grand nombre des Habitans ? Je répons, que la Regle est certaine, quand on parle des Habitans qui travaillent, qui se rendent utiles à l'Etat; mais pour ce qui est des Fainéans, je ne vois pas en quoi leur multitude peut-être avantageuse au bien public. D'ailleurs, quoi que nos jeunes Messieurs ne se marient pas, la Nature ne perd pas les Droits; & toute la différence qu'il y a, c'est qu'ils donnent à l'Etat un Artisan, ou un Laboureur, au lieu d'un petit Noble desœuvré. Or je demande si ce troc est désavantageux ?

Il n'y a que les Filles de bonne Maison qui souffrent de tout ceci. Mais puisque leurs Frères s'exposent bien à perdre la Vie, en cas de besoin, pour la Patrie; n'est-il pas juste que, de leur côté, elles affrontent courageusement, par le même motif, un état qui, après tout, n'est peut-être, pas aussi affreux que la Mort : Je parle d'un Célibat éternel ?

On ne sauroit nier, en troisième lieu, que le Jeu ne soit une Ecole admirable d'Eloquence. Que ceux qui pourroient en douter

ter considèrent un moment quels gestes naturels & frapans, quelles expressions vives & énergiques la perte d'un *Paroli* attache à la plû part des joueurs. Il est vrai qu'ils se servent, dans ces ocalions, de certaines figures de Rhétorique, qui ne seroient pas de mise dans un Discours public. Mais un peu de bon-sens leur en fait faire aisément la distinction : Ils n'en retiennent que l'essentiel ; je veux dire, la force & l'élegance de la diction ; & il faut convenir qu'ils aquirerent par-là de grandes dispositions pour le pathétique. Aussi voyons nous que de toutes ces Personnes qui se vouent à haranguer le Public, il n'y en a guère qui réussissent mieux que ceux dont la Vie a été, comme on dit, un peu dissipée dans leur jeunesse. Il y en a même plusieurs, qui trouvent le moien si excellent, qu'ils le pratiquent encore tous les jours ; quoi que, par une basse jalousie, ils fassent tous leurs efforts pour le decrier, afin d'empêcher que d'autres n'en profitent. Mais leur conduite dément leurs Discours : S'ils trouvent le Jeu si pernicieux, pourquoi le cultivent ils avec tant de soin ?

Les Femmes n'ont pas besoin de cette Ecole pour se perfectionner dans le talent de la parole. Mais elle a ceci d'admirable, que chacun y peut aquerir ce dont il manque le plus. Si les Hommes y deviennent eloquens,

quel fruit les Femmes n'en peuvent-elles point tirer par rapport au silence & à la circonspection? Voiez la ieune *Eglé* les Cartes à la main; elle a la force de ne pas lâcher quatre mots mal à propos pendant tout un quart d'heure; elle reste assise à la même place pendant un tems beaucoup plus considérable. Mais, ce qui est plus admirable encore; considérez *Olimpe*: Quoi! deux minutes sans parler! Elle entend à ses côtés deux Spectateurs, qui murmurent tout bas quelques Réflexions caustiques sur une Avanture toute récente; mais trop occupée d'un coup embarrassant, elle prend assés sur soi pour n'y pas mettre son grain de sel. C'est ici un nouvel avantage du Jeu: Il peut quelques-fois, sinon bannir entièrement, au moins interrompre & suspendre la Médifance. O Jeu! Invention merveilleuse! Quelle n'est pas ta force & ton utilité! Nous te devons, sans doute, à quelque Fée: Le Hazard, ou l'Imagination bizarre des Hommes auroit-elle produit une chose qui opère tant de merveilles?

Pour soutenir un Etablissement si utile, un Usage si salutaire, il y auroit quelques mesures à prendre, que j'ose proposer ici à nos Supérieurs, fondé sur mon zèle pour la Patrie; au hazard que mon Projet ait le même sort que ceux de Mr. l'Abé DE St. PIERRE.

I. A l'exemple des Princes qui aimant les
Scien.

Sciences, honorent & protègent les Savans, il conviendroit d'acorder les distinctions les plus honorables à un Joueur de profession, & de ne pas soufrire que, dans un Festin public, il fut assis au bas de la Table, après avoir occupé si souvent la première place dans une Table de *Pharaon*.

2. Il faudroit ordonner que les Dettes du Jeu fussent des Dettes privilégiées, qui se paiaissent les premières.

Quant aux Filles en particulier, je voudrois que l'Etat fit une Dot convenable à celles qui se distingueroient dans le Jeu, afin de les marier de bonne heure; ce qui seroit un moien assuré d'engager toutes les autres à les imiter.





AUX EDITEURS, à l'occasion des Lettres Chinoises de Mr. le Marquis D'ARGENS.

MESSIEURS,

JE viens de lire les *Lettres Chinoises*. Il n'étoit pas nécessaire, ni peut-être utile, que l'Auteur s'annonçât dans le Titre, pour être le même que celui des *Lettres Juives & Cabalistiques*. On sent des les premières lignes que c'est du Vin du même Tonneau. Ce Tonneau est vaste & on en pourra tirer jusqu'à la fin des Siècles, sans l'épuiser. Ecrire dans ce goût là, c'est le vrai secret de ne jamais tarir: Il n'y a qu'à savoir extraire ou copier. Je ne croirois même pas hazarder beaucoup, en assurant l'Auteur qu'il trouvera toujours bon nombre de Lecteurs, sur tout s'il veut bien supprimer la plus grande partie de ses raisonnemens propres & de ses réflexions, ou les rendre un peu moins triviales. Un air libertin en matière de Religion, nombre de traits, quoi que la plupart usés, contre les Moines, les Ecclesiastiques en général, & les Femmes, réjouiront tousjours bien des gens; & si Mr. le Marquis vouloit bien répandre, dans tout cela

cela , quelque chose de neuf , je ne doute point qu'il n'eût toujours lieu de se féliciter de l'accueil d'un certain public. En Suisse même , on ne laisse pas de lire ses Ouvrages & bien des gens , (je suis de ce nombre) y ont retrouvé avec plaisir , bien des choses bonnes qu'ils avoient vû ailleurs. Il faut rendre justice à *Mr. le Marquis* ; il a toute la diligence de l'Abeille à picorer de toutes parts , & s'il n'en a pas toute l'adresse à tirer les sics & tout le discernement à les choisir , ce n'est sans doute pas sa faute : Je suis fort trompé si on lui applique jamais ce qu'un Ancien a dit de VIRGILE , *Aurum Virgilius è stercore colligit Enni.* *Virgile fait tirer de l'Or des ordures d'Ennius.* *Mr. le Marquis* néglige quelquefois l'Or , pour ramasser le Fumier. Je m'assure qu'il me pardonnera la franchise avec laquelle je parle. Il déclare en plus d'un endroit , que la franchise , la vérité , l'impartialité , sont ses vertus favorites ; elles sont effectivement essentielles à un Juge non seulement des Auteurs & des beaux Esprits , mais même des Nations entières , qui recevront , sans doute , ses décisions avec la soumission due à un Génie de son ordre. Comme tous les Peuples de l'Univers ont intérêt à ménager ses bonnes grâces , il pourroit bien les mettre sur le pied , que *P. Arretin* avoit mis les Princes de l'Europe : Ils lui envoioient , dit-on , des présens pour qu'il

qu'il les épargna dans ses Ecrits. Outre la gloire qui en reviendrait à *Mr. le Marquis*, cela mettroit encore *Mr. son Valet Matthieu* (1) en état de lui faire de meilleures soupes, & de s'enivrer au Buffet. Mais malgré le cas que *Mr. le Marquis*, témoigne faire de la franchise, je ne sai s'il pardonnera à des *Suisses* la liberté d'oser parler de leur goût. Il y en a plusieurs qui ne trouvent pas qu'il rencontre heureusement dans ses plaisanteries, ils y trouvent bien le ton décisif du *Petit-Maitre*, mais ils n'y trouvent point ce tour original, ce sel, ces saillies, ces expressions laconiques & énergiques qu'un *Petit-Maitre* spirituel & tout pur, emploie si plaisamment: Ce qui leur fait soupçonner qu'une lecture mal digérée auroit bien pû altérer l'heureux naturel de *Mr. le Marquis*, & répandu un vernis pédantesque sur les *bons Mots à la Greque*. (2) Quelques uns de ces *Suisses* poussent l'audace jusqu'à trouver *Mr. le Marquis* un peu grossier, sur tout quand il parle de leur Nation. Mais sans doute, ce judicieux Ecrivain à crû que s'il s'exprimoit finement & avec délicatesse, dans cette occasion, mes chers Compatriotes n'au-

roient

(1) Voies l'Épître dédicatoire du second Volume des Lettres Chinoises.

(2) Un Savant entêté du Grec soutenoit certaines Epigrammes en cette Langue, excellentes, quoi que froides & sans pointe: se trouvant un jour à table avec d'autres Savans & Gens d'esprit, on servit une mauvaise soupe, & assés insipide; nôtre Grec la trouva telle, & quelqu'un de la Compagnie lui dit, *Mr. c'est une soupe à la Greque*.

soient pas assés d'Esprit pour le comprendre. Il a crû, [& il a parfaitement réüssi] il a crû, dis-je, devoir prendre le tour & le langage d'un petit *Bourgeois d'Appenzel*, qui auroit appris le François dans la *Hale de Paris*, & qui auroit fidèlement recueilli les idées qui y règnent. *Mr. le Marquis* se pique pourtant d'écrire avec légèreté, & je crois que tout le monde en convient ; il ne s'agit que de l'application du terme : Il se trouve bien des *Suisses* assés hardis pour l'adapter à l'Esprit & au Jugement de *Mr. le Marquis*, plutôt qu'à son stile, & ils déclarent naïvement qu'ils seroient extrêmement surpris, s'il parvient jamais au but qu'il paroît s'être proposé, qui est d'être mis au rang des Auteurs, qui font honneur à leur Patrie. Il ne lui suffira pas pour cela de répéter soigneusement les louanges données, avec tant de Justice, à un grand nombre de Savans & de Génies supérieurs, que l'*Europe*, & en particulier la *France*, a produit ; *Mr. le Marquis* n'est pas à cet égard un simple Echo ; il substitüe à la modestie avec laquelle les grands Hommes parlent les uns des autres, cette noble confiance, qui sied si bien à un Homme persuadé que son suffrage va mettre le dernier sceau à la gloire de ceux qu'il veut bien en honorer.

Ce n'est pas que *Mr. le Marquis* ne conoisse & n'estime beaucoup la modestie ; la manière dont il a relevé celle de Mrs. ROLLIN, BERNOULLI, & de quelques autres Hommes il-

lustres, en est une preuve certaine ; mais il ne croit pas que cette vertu soit de pratique pour tout le Monde : Il juge qu'elle ne seroit pas en place dans la bouche d'un *Dictateur* de la République des Lettres. Cette Digté dont il s'est revêtu, l'oblige à parler avec autorité. Les grands Hommes, encore vivans, qui ont le bonheur d'avoir son approbation, se sentiront sans doute pénétrés de reconnoissance envers lui. Je ne sai pourtant si elle ira jusqu'à les porter à le voir tranquillement en possession de la place qu'il s'est donnée. Je ne voudrois même pas jurer, que quelques uns de ces Illustres, si tant est qu'ils lisent les Ouvrages de *Mr. le Marquis*, ne soient extrêmement surpris de lui voir si peu d'indulgence pour les Auteurs médiocres. N'y en aura-t'il point quelques uns, qui remarquant tant de qualités communes entre lui & l'Abbé *des Fontaines*, ne pourront pas comprendre pourquoi ils ne sont pas Amis ? Mais ce n'est pas à nous autres Suisses à pousser si loin nos réflexions ; *Mr. le Marquis* est déjà en colère contre nous ; ne conviendrait il point de chercher à l'apaiser ? Il est vrai qu'il commença à traiter un peu . . . , ose-oi's je trancher le mot ? un peu brutalement notre Nation. (1) Le parti le plus sage, sans doute, eut été de se jeter à ses pieds & de lui demander quartier ; mais il s'est trouvé quel-

ques

[1] Voici les Lettres Juives.

ques uns de mes Compatriotes si éfrontés, que d'oser le relever affés vivement, & lui décocher quelques vérités un peu criées. Cela à faché *Mr. le Marquis*, & sa colère l'a poussé jusqu'à falsifier l'Histoire pour se vanger. (2) Voila qui est triste pour la Nation; car qui osera douter des faits avancés par un Homme d'un tel poids? Cela est un peu plus grave, que de trouver *les Poetes Suisses les plus mauvais de l'Univers*. Quoi que l'expression sente un peu l'Homme piqué, *Mr. le Marquis* peut dire librement sa pensée à cet égard. Je ne connois personne en *Suisse*, qui ambitionne le titre de Poète. Savés vous quelqu'un, *Messieurs*, qui aie prétendu se faire valoir par là? Franchement le bel Esprit est trop peu prisé en *Suisse*, pour que ceux qui auroient quelques talens pour la Poësie, s'appliquent à les cultiver; je ne crois pas que nous nous éforcions jamais à briller par cet endroit. Le peu de Vers qui paroissent, & il seroit bon qu'il en parut encore moins, ce peu de productions, *dis je*, qui partent de Gens qui s'amusent quelquefois sans dessein de se faire un nom, ne devoient pas mettre en fraix *Mr. le Marquis*, & lui faire répéter ce que d'autres ont eu l'art de dire plus agréablement que lui, en parlant même de quelques Poetes François :

Les envoyer

Habiller chés Francoeur le Sucre & la Canelle; *
 les faire servir d'*Opium*, cela est bien vieux.

[2] Voies la 82me. des Lettres Chinoises.

* Vers de Boileau.

En vérité *Mr. le Marquis* aime un peu trop les pensées triviales. N'auroit il point pû emprunter quelque bonne plaisanterie des *Chinois* ou des *Persans*, Nations si spirituelles? Cela auroit pû paroître neuf en *Europe*. Quant on est en colère, il échape quelquefois des pauvretés. Je soupçonne que quelques unes de ces petites Pièces *Gallo Suisses* n'ont pas été de l'*Opium* pour *Mr. le Marquis*; elles l'ont réveillé & un peu trop émû. Mais je pense que cela n'arrivera plus; il méprise trop ce qui vient de *Suisse*, pour lire vôtre Journal, & je crois que vous pouvés, sans risque d'endormir ce Portier de la République Literaire, y inserer ce petit grain d'*Opium*, qui vient de me tomber entre les mains.

CE Chinois, Juif & Cabaliste,
 Infatigable Rhapsodiste,
 A droite, à gauche, à tout venant,
 Présente la Pate, ou la Dent;
 Et ce Doien des Petits Maitres,
 Dans la République des Lettres,
 Veut à tout prix se faire un Nom.
 Et bien soit; qui lui dit que non?
 Qu'il soit, grace à son goût cinique,
 Le Mâtin de la République.

Vous passerés sans doute, à l'Auteur une fausse rime en faveur du sens qui ne sauroit être plus juste. Je suis &c.



REFLEXIONS

SUR LA RAILLERIE.

L'Homme est porté naturellement à se priser lui même, & à concevoir de flatteuses idées de son génie, de ses talens, & de ses lumières. Sa supériorité, à certains égards, au dessus de ses semblables, lui paroît à l'abri de tout doute. Plein de son propre mérite, & seroit peu pour lui de s'entretenir seul dans cette pensée : Il ne jouïroit pas d'une entière satisfaction, s'il laissoit ignorer aux autres tout ce qu'il pense d'avantageux sur son compte, & si par un reste d'égard & de ménagement, il n'ose pas leur rompre en visière, par une déclaration aussi choquante, il a recours à l'artifice, aux voies obliques & indirectes, à quelque tour d'Esprit fin & ingénieux, qui leur fasse sentir le peu de cas qu'il fait de leurs talens au prix des siens. On le voit mettre en usage la Critique, les Moqueries, la Satirie, l'Ironie, en un mot tout ce que la Raillerie peut avoir de plus mordant, pour les mortifier, & leur faire sentir ses prétendus

des avantages. Cette dernière, je veux dire la *Raillerie*, pour être d'un usage très fréquent dans le Commerce du Monde, ne laisse pas d'être assez ignorée quant à sa nature : Essayons de la développer par quelques Réflexions.

Quand j'ai établi pour son principe une certaine supériorité, qu'on prétend s'arroger au dessus des autres, je n'entens qu'une supériorité de génie & de connoissances, & j'en exclus celle qui n'a sa source que dans les différentes conditions de la Vie. La Raillerie est une Lute d'Esprit, qui suppose l'égalité entre les Combatans. Celle d'un Inférieur à un Supérieur, à moins d'un extrême ménagement, & d'une fine délicatesse, est un manque de respect & peut avoir des suites facheuses. Celle d'un Supérieur à un Inférieur, poussée au delà de ses justes bornes peut être comparée à un Combat, où l'une des Parties n'auroit point d'Armes; ou n'oseroit au moins s'en servir contre l'autre, qui seroit bien armée : Injuste & insipide Raillerie !

Railler, c'est tourner quelqu'un en ridicule, l'ataquer d'une manière badine & piquante en même tems, sur quelque Vice, quelque Défaut, ou même sur quelque Vertu & quelque bonne Qualité trop poussée ou trop affectée; c'est lancer
contre

contre lui des traits malins & fa'iriques, le louer par ironie & dérision, lors qu'il mérite d'être blâmé; c'est donner un mauvais tour à ses Actions, les meilleures en apparence, & leur attribuer pour principe & pour motif, tout ce qui est capable d'en faire disparoitre le mérite; c'est en un mot se moquer directement ou indirectement, d'une manière plus ou moins fine, plus ou moins choquante, plus ou moins enjouée, de celui dont nous prenons la Personne ou la conduite pour l'objet de nôtre Raillerie.

Je trouve que l'on ne raille que dans quatre vües différentes :

I. Pour animer & égayer la Conversation. Sans ce secours, elle seroit souvent fort languissante. La Raillerie ouvre une espèce de Lice, où les Combatans se présentent avec ardeur; elle réjouit & réveille ceux qui n'en font que Spectateurs. Attaquer les autres sur leurs Defauts & sur leur Conduite, c'est leur donner droit de s'ériger en Censeurs de la nôtre, & de nous railler à leur tour. Le dépit que l'on ressent de se voir reprocher quelque chose en face, donne de la vivacité à l'Esprit, l'anime & l'éguillonne, échauffe l'Imagination, fournit des reparties, & nous fait découvrir chés nôtre Agresseur des sujets non moins légitimes de Raillerie & de blame: On entretient par là la gaieté & la bonne humeur;

meur ; les Conversations deviennent intéressantes ; chaque mot y porte coup & porte son sel avec soi. Ces sortes de Railleries aiguissent l'Esprit, le tirent de l'engourdissement, lui font connoître ses propres forces, & lui en font acquérir de nouvelles ; elles le piquent d'une noble émulation, l'acoutument à penser avec finesse, & à donner à ses expressions toute la délicatesse requise pour s'en acquiter agréablement. On ne possède ce rare talent que lors qu'on acompagne la Raillerie d'une certaine politesse, qui engage les autres à supporter patiemment ce que nous voulons leur reprocher. Il faut le faire avec adresse, & d'une manière qui prévienne toute la honte que pourroit en ressentir la Personne que l'on raille ; insinuer qu'on est soi même sujet au foible dont on accuse les autres, ou qu'on pêche par des endroits tout autrement blamables. *La Raillerie, pour être plaisante, dit fort ingénieusement le Spectateur Anglois, doit être conçue de manière que celui qui en est l'objet ne s'en aperçoive pas, pour ainsi dire, & n'en ait pas moins bonne opinion de lui même.* Ajoutons y que les petites plaisanteries ne doivent jamais passer les bornes de cette Règle, qui veut que celui qu'on raille puisse être toujours le premier à rire de la Raillerie qu'on lui fait. Pour cet effet il ne faut jamais l'hazarder qu'avec des Gens qui ont l'Esprit bien fait

fait, qui savent l'entendre, la prendre en bonne part & y répondre avec finesse. Rien de plus déplacé que de railler un Sot & un Idiot, qui ne sent pas l'araque qu'on lui fait, & qui est encore moins en état de risposter convenablement. *Il y a certains petits défauts, c'est ici une Réflexion de la Bruière, qu'on abandonne assez volontiers à la Critique, & c'est seulement à ces sortes de défauts qu'il faut s'attacher dans les Railleries.* Elles n'ont alors rien que d'agréable, & d'amusant, même pour les Personnes qu'elles regardent. Ici se rapportent celles qui ont pour objet les Intrigues galantes, les Aventures secrètes, & généralement tout ce dont la Galanterie fait le sujet. L'Amour est un foible qu'on se voit reprocher sans peine, & sur lequel les Génies fertiles & inventifs trouveront toujours quelque chose de nouveau à dire. Tels sont encore les Badinages & les Jeux d'Esprit, qui mettent tous les jours aux prises les Cavaliers & les Dames. Ils tendent uniquement à égayer le Commerce & les Sociétés, & l'usage du Monde requiert même qu'on y soit kilé.

2. D'autres ne raillent que dans la vûe de faire briller leur Esprit & leur Imagination. Le plaisir de dire un bon mot a pour eux un attrait auquel ils ne peuvent résister. Ils n'ont garde de laisser échaper l'ocasion qui le met en sa place; ils la recherchent & la font venir
de

de fort loin, quand elle ne se présente pas naturellement: Ce seroit pour eux la plus grande de toutes les mortifications, s'ils étoient obligés de renfermer le trait piquant dont ils s'applaudissent, comme de la plus belle faille du Monde. Ces Satiriques n'épargnent Personne, pour l'ordinaire; pas même leurs meilleurs Amis, & ceux à qui ils doivent de certains égards: Ils aiment mieux se faire une mauvaise affaire, que de négliger un bon mot, production de leur beau Génie. Un Homme de ce caractère ne conservera pas long tems un Ami: Il est craint & fui: Les coups de sa Langue sont meurtriers; puis qu'il ne sauroit exercer son talent sans porter des coups douloureux! Le seul mépris qu'il fait de la bienveillance & de l'amitié des autres, en ne se souciant pas de leur plaire ou de leur déplaire, suffit à mon sens pour lui refuser tout accès. Cette supériorité d'esprit que les Gens de cette espèce affectent, mortifie ceux qui en sont temoins: Aussi est on toujours ravi de voir leur vanité confondue, & leur mauvaise langue punie par des Railleurs supérieurs.

3. Les Railleurs dont on vient de parler, quoi que très blamables, méritent nôtre indulgence en comparaison de ceux d'une troisième espèce, qui n'ont d'autre vûe que d'offenser & de faire de la peine aux autres, c'est par un dessein prémédité de les chagriner, qu'ils

qu'ils raillent à tort & à travers. On diroit qu'ils ne font au Monde que pour dire des choses défobligeantes, & pour les dire d'une manière dure & choquante. Leurs Railleries n'ont pour l'ordinaire rien de fin & de spirituel : Leur humeur est si malfaisante, qu'ils aiment mieux les faire dégénérer en Invectives plutôt que de ne railler point du tout. Écoutons le Portrait qu'en trace LA BRUIÈRE dans les Caractères. *Parler & offenser, pour de certaines Gens est précisément la même chose. Ils sont piquans & amers, leur stile est mêlé de fiel & d'absinthe; la Raillerie, l'injure, l'insulte leur decoule des lèvres comme la Salive : Il leur seroit utile d'être nés muets ou stupides. Ce qu'ils ont de vivacité d'Esprit, leur nuit d'avantage que ne fait à quelques autres leur sottise : Ils ataquent avec insolence, repliquent avec aigreur heurtent de front & de côté comme des éliers. Comme chacun à son foible, que les Caractères le plus brillans ont souvent les plus grandes taches, & qu'il arrive au plus sage de broncher; ces Personnes sont habiles à découvrir l'endroit par où nous péchons; elles le relèvent sans miséricorde, grossissent nos manquemens, & cachent avec soin tout ce qui pourroit les excuser. Ils ferment les yeux sur toutes les belles qualités que nous pouvons posséder, pour ne faire attention, qu'à nos défauts, tandis qu'ils*

sont eux memes entichés de toutes sortes de vices pour l'ordinaire. Des Gens de ce caractère sont des Peles publiques, des Perturbateurs de la Paix, & les Ennemis de la Société & du Commerce: Génies chés lesquels, si l'on en fait une juste & exacte Analise, on ne trouvera qu'éfronterie & malignité.

4. Les Derniers *Railleurs* dont il me reste à parler sont précisément l'opposé de ceux que je viens de dépeindre. C'est à ceux ci sur tout que la Raillerie peut être permise. Ils n'ont en vuë que d'obliger la Personne qu'ils railent; Ils savent la tourner en ridicule, par un endroit qu'elle n'est pas fâchée de leur acorder, & la blamer de l'excès dans une qualité qui est digne de louange & de mérite en elle même. C'est ainsi qu'un Homme généreux & libéral souffrira patiemment qu'on le taxe de prodigue, & qu'on le raille en cette qualité. Un Courageux écoutera avec plaisir la raillerie de celui qui veut le faire passer pour téméraire. Un habile Politique se laissera turlupiner sans peine sur sa dissimulation, & son adresse à faire prendre le change aux Ennemis de l'Etat. Faire disparoitre les Défauts de ceux que l'on raille, & les metamorphoser en Qualités louables, est encore le propre de cette sorte de Raillerie. Elle depouille l'Avare de son Avarice, pour ne lui attribuer que l'Economie

conomie & de l'exaétitude; elle change la Lacheté du Poltron en Prudence & en Amour de la Paix, & la Coqueterie d'une Femme en Air aisé, badin & enjoué. Il faut cependant prendre garde qu'elle ne dégénere dans tous ces cas en Ironie trop marquée.

On conclut aisément de ce que je viens de dire, que la Raillerie peut être bonne ou mauvaise, suivant la manière dont elle est conçue, & le but que l'on se propose en raillant. Quoi qu'il soit fort facile de distinguer la première & la dernière de deux autres, aux Caractères que j'en ai donné, il n'en est pas moins risqué de passer de l'une à l'autre, pour peu que l'on permette trop à son imagination, & qu'on lui donne trop d'effort: *La Raillerie, dit l'abbé de Bellegarde est d'un usage difficile. Et même dangereux, si elle n'est accompagnée de certaines circonstances, qui en ôtent l'aigreur Et l'amertume. Il faut qu'elle réjouisse les Indifférens, sans blesser les Intéressés; ce pas est glissant.* En effet la malice des Hommes se pait à voir mortifier les autres. Le dépit & la honte qu'ils ressentent d'une Raillerie, d'autant plus piquante qu'elle est fine & spirituelle, les divertit & les anime; en sorte qu'il est presque impossible de réjouir les uns sans offenser les autres. D'ailleurs il est rare d'avoir à faire avec des Gens qui entendent la Raillerie. Le Monde est plein de Raillieurs,

mais personne n'aime d'être raillé. Cet air de supériorité, qui en est le principe, aliène & indispose les Esprits, & court risque de faire une affaire très sérieuse de ce qui n'auroit dû être qu'un badinage; aussi la prudence & la politesse exigent elles qu'on finisse la Plaisanterie & qu'on change de Thèse, dès qu'on s'aperçoit de l'embaras & du dépit qu'elle fait naître.

L'on échouera infailliblement dans la Raillerie, si l'on s'en mêle trop souvent, à tous propos, dans toutes occasions; en un mot si l'on fait le Railleur de profession. Comment réussir toujours, dans un genre d'entretien aussi délicat & aussi difficile, si l'on attaque toutes les Personnes indifféremment, si on les pousse sans ménagement, si l'honnêteté n'est pas de la partie, & si la crainte de désobliger ne fait pas taire tout autre motif?

Un Homme sage ne se permettra jamais la moindre Raillerie, qui puisse porter coup sur l'honneur; c'est l'endroit sensible, & quiconque y donne atteinte, fait une blessure incurable: Il n'est pas non plus d'une Ame noble & compatissante de se moquer d'une Personne infortunée. La Raillerie ne quadre pas aux sujets qui exigent de la compassion. Les grands Crimes doivent encore moins en être l'objet; la plaisanterie sied fort mal avec l'honneur qu'ils doivent inspirer. C'est CICÉRON qui

Qui nous prescrit ces Règles pleines de prudence dans son second Livre de *Oratore* : *Hæc igitur adhibenda est primum in jocando moderatio , itaque ea facillimè luduntur , quæ neque odio magno nec misericordiâ maxima digna sunt*, Chacun doit aussi s'interdire la Raillerie dans le Jeu ; l'expérience nous prouve qu'elle y est pour l'ordinaire d'une dangereuse conséquence.

Je ne puis voir sans étonnement que *Cicéron* parmi ces excellentes Maximes, permette & approuve les Railleries, qui ne roulent que sur les défauts & les difformités du Corps : *Est etiam*, nous dit il au même endroit, *deformitatis & corporis vitiorum satis bella materies ad jocandum*. Pour moi je trouve qu'il faut être depourvû de tout sentiment pour turlupiner cet Infortuné, disgracié de la Nature : Une pareille Raillerie ne peut que faire souffrir ceux qui en sont témoins, navrer jusqu'au fond du Cœur celui qui en est la Victime, & couvrir de blâme & d'indignation le mauvais Plaisant.

Que la Raillerie soit totalement interdite en matière de Religion, c'est ce qui est hors de tout doute. Toute plainsanterie seroit alors une pure profanation : Aussi dénote-t'elle chés celui qui ne s'en fait nul scrupule un total égarement de Cœur & un vrai libertinage d'Esprit,

Si l'on doit railler avec esprit & politesse, l'on doit aussi savoir entendre la Raillerie. Il y auroit de l'injustice de refuser aux autres un droit que l'on s'a'ribue. Il faut travailler pour cet effet à aquerir un Esprit complaisant & accommodant, se faire à la portée de celle des autres, & savoir badiner quand il le faut ; c'est pécher contre le savoir vivre que de se fâcher pour des choses qu'on dit légèrement & sans intention de nous ofenser, & c'est vouloir passer pour un Atrabilaire que d'y repondre en termes choquans. La meilleure vengeance est une repartie prompte & spirituelle, qui punit le mauvais Plaisant & lui ferme la bouche : Mais comme ce talent n'est pas donné à tout le Monde, l'on est en droit, si la Raillerie se pousse trop loin, de faire sentir à ce Railleur incommode, que ses plaisanteries nous font peine, & l'engager à les finir par tous les moiens qu'une prudence, mêlée d'une certaine fermeté nous pourra suggerer.

Le *Speçtateur* fait mention, en parlant de la Raillerie, d'une sorte de Gens qui peuvent trouver ici leur place ; ce sont ces Hommes si propres à divertir les Compagnies, qu'on ne peut pour ainsi dire, se passer d'eux : Bonnes Gens, toujours exposés au traits malins des autres : Tout le Monde les ataque, Hommes & Femmes, Parens & Etrangers, Amis & Ennemis ; ils servent de plastron à qui veut
leur

leur porter une bote : Toûjours en bute aux assauts, ils n'ont pas assés d'Esprit pour confondre leurs Agresseurs, & en ont cependant assés pour ne point s'ofenser de la Raillerie, & pour se rendre agréables, par l'endroit même qu'on tourne en ridicule : *Le Chevalier Jean Falstaff*, dit Mr. Stéele, est un Héros de cette espèce, & il se dépeint lui même sous cette idée, d'une manière fort jolie : Toutes sortes de Gens, dit il, se font un honneur de me railler ; il n'y a point de cerveau capable d'imaginer plus de choses divertissantes que j'en ai trouvé moi même, ou qu'on a inventées à mon occasion : Je ne suis pas seulement spirituel en mon particulier, mais la source de l'Esprit qui est dans les autres.

Mettant maintenant dans de justes balances le bon & le mauvais de la Raillerie, son utile & son préjudiciable, lequel l'emportera sur l'autre ? La Raillerie est l'ame de la conversation, dira-on ; il est vrai ; mais c'est toujours pour l'ordinaire aux dépens de quelqu'un, & si elle égaie quelquefois la Compagnie, elle y sème le trouble en bien d'autres occasions : C'est par son Canal qu'on peut dire bien des choses obligeantes ; il est vrai encore ; mais pour un mot gracieux, de combien de traits malins & insupportables ne nous acable-t'elle pas ? Elle fait briller l'Esprit dans toute sa vivacité & tout son éclat ; mais quoi !

ne pourra-t'on donner du lustre à son Génie qu'aux dépens d'autrui ? Pour éviter tous les inconvéniens de la Raillerie, diront encore ses Partisans, on n'a qu'à choisir son Monde, n'entreprendre que des Gens connus sur le bon pied à cet égard. Ne vous y trompez pas : Tel qui fait semblant de l'entendre, de la souffrir & même d'en rire n'en rit en effet que du bout des lèvres ; il en enrage dans le fond du Cœur ; & s'il n'ose pas faire éclater son dépit, crainte de redoubler les moqueries, il couvrera son ressentiment, pour ne le laisser éclore qu'à la première occasion qui se présentera à sa vengeance. L'expérience journalière nous est un sûr garant des suites funestes qu'entraîne ordinairement après soi la Raillerie : Que de Querelles, de Combats, de Duels, & de Meurtres n'a-t'elle pas occasionné ? Que de brouillerie, & d'inimitiés perpétuées même dans les Familles, par un trait malin, lâché mal à propos ? Que de Gens qui ont perdu leur Fortune, pour ne pas savoir réprimer cette fole démangeaison ? Si la Raillerie servoit à bannir le Vice & le ridicule, on pourroit avec raison l'autoriser ; mais ce ne fut jamais son but ni son effet.

D'ailleurs il y a si peu de Gens qui savent réussir en ce genre d'escrime, qu'on peut hardiment l'interdire à tout le Monde. Je vais
pour

pour finir rapporter ici un chef d'œuvre sur ce sujet, qui se trouve dans le *Spectateur*. C'est un trait de Mr. CONGREVE, Poete Anglois, qui trace le Portrait d'une Femme débauchée, & dont l'impudence est dépeinte, ou plutôt cachée, sous le voile de la Générosité: Le voici d'après le Traducteur.

ELLE est d'une humeur sigulière,
 Tantot civile, tantot fière,
 Mais je ne sai si c'est un art,
 Ou si le Cœur seul y a part;

Elle est si subtilé à bien feindre,
 A se déguiser & contraindre,
 Qu'un Amant n'en croit pas ses yeux,
 Et prend tout pour un songe creux.

Tel qu'elle a bien reçu la nuit,
 Se voit, le lendemain, réduit
 A lui paroître un Etranger,
 Qu'elle n'a vû ni pû loger.

Les Ames, nées sans bonté,
 La taxent de bassesse ou de lasciveté;
 Mais il n'appartient qu'aux grands Cœurs
 D'oublier toutes leurs faveurs.

N E U C H A T E L.

SUI.



S U I T E

Et continuation de l'Histoire Civile du Comté de Bourgogne, avec un Nobiliaire de cette Province. A Besançon chez J. B. Charmet 1740. in 4to. de 783. Pages, sans l'Avertissement & la Table des Matières, très belle impression.

CET Ouvrage déjà annoncé dans les Journaux de Février page 161. & de Mai page 481. vient enfin de paroître. C'est le troisième Volume de l'Histoire des Comtes de Bourgogne depuis l'An 1384. jusques à la Conquête de LOUIS LE GRAND. On doit ce riche présent à l'Illustre Mr. F. J. DUNOD DE CHARNAGE, Ecuier, ancien Avocat en Parlement, & Professeur Royal en l'Université de Besançon.

Mr. *Dunod* l'a distingué en Traités particuliers. Il nous informe, dans un Avertissement, de ses vües & de son dessein, & il nous dit qu'il n'a écrit ce dernier Volume qu'en Episode, à la suite de l'Histoire du Comté de Bourgogne. Mais jamais Episode ne marqua mieux la sincérité, la fidélité & le

le juste discernement de son Auteur. Sans confondre les Matières, ces Traités particuliers font la liaison de l'Histoire, ils en remplissent les vuides, & font enfin des Membres naturels & nécessaires d'un même Corps. Une nouvelle & pénible lecture des Chartres, des Chroniques des Auteurs du moien âge, que les Historiens n'ont pas assés approfondis, lui a fourni des Matériaux, enfouis dans la poussière des Cabinets & des Archives, qui étoient inconnus jusques à présent. Les mœurs encore de l'ancienne *Germanie*, d'où sont sortis les Rois & les Peuples qui ont établi leurs Loix & leur Police; toutes ces lumières nouvelles lui ont procuré la connoissance des faits nécessaires à l'Histoire, & une Introduction au *Nobiliaire* du Comté de *Bourgogne*, à l'état des principales Familles de Nom, & d'Armes, à leur origine & à leurs illustrations; ce qui fait honneur à sa Patrie & merite l'attention des Etrangers. Et pour ôter la monotonie désagréable des Généalogies, l'Auteur y a mêlé des faits historiques, qui dédomageront le Lecteur de la peine qu'il prendra à les lire.

L'Histoire des Comtes Souverains de *Bourgogne*, de la Branche Royale de *Valois*; leur Naissance, leur Caractère, leurs principales Actions, leur Mort, leurs Alliances, leurs Enfants font la suite de l'Ouvrage contenu dans les deux premiers Volumes; de sorte que
nous

nous aurons le plaisir de profiter des recherches de Mr. *Dunod*, depuis le tems des *Sequanois* jusques à celui de la Conquête de LOUIS LE GRAND. Il s'est étendu sur les dernières Guerres de *Charles le Belliqueux* avec les *Suisses* & sur les motifs qui les ont occasionées. Nous aurions même les Plans des Champs de Batailles, les desseins des Drapeaux & des Eten-dars que l'on trouve en *Suisse*, & le Portrait de ce Prince, si les fraix considérables n'a-voient pas empêché l'Imprimeur de les faire graver. Mais nous en sommes en quelque façon dédommés par une Carte de la partie du Comte de *Bourgne* voisine de la *Suisse*, & de celle de la Suisse même, qui, après avoir dépendu de la Province des *Sequanois*, a été la majeure part sous la Domination des Comtes de *Bourgogne*, possédée par des Seigneurs de la *Franche Comté*; ou qui a relevé d'eux en Fiefs. Les différens Etats de cette partie, que les Cantons de *Berne* & de *Fribourg* ont aquis après les Batailles de *Granson* & de *Morat*, y sont distingués, aussi bien que les Frontières de la *France* avec le *Genevois*; du Comté de *Bourgogne* avec le Canton de *Berne*, la Souveraineté de *Neuchâtel*, l'Evêché de *Bâle*, & les Cantons de *Soleure* & de *Bâle*.

Nôtre Auteur, en parlant de la Maison d'*Autriche*, qui succéda à celle des *Valois*, ne s'est pas livré à la Vie & aux Actions célèbres de CHARLES-QUINT & de PHILIPPE II. parce qu'elles n'étoient pas son principal Objet,

& il ne s'est étendu sur le Règne de ce dernier qu'en ce qui concerne l'intérêt particulier que le Comté de *Bourgogne* prenoit aux Guerres des Pais-Bas. En parlant de ces Princes nôtre judicieux Auteur a évité les extremités de ceux qui s'abandonnent à la passion de leurs Partis & aux préjugés de leurs Nations. Il a tiré ses Matériaux de Mémoires fidèles & d'Actes originaux, qui viennent du Chancelier & du Cardinal de *Granvelle*, Ministres de ces deux Princes. Sous le Règne de Philippe IV. l'on trouvera la description du Siège de *Dole* en 1636. & le Plan de ses Fortifications.

Il passe ensuite à la manière dont la Justice a été administrée dans le Comté de *Bourgogne*, sous l'Empire Romain & sous ses Souverains postérieurs; ce qui le conduit à l'Histoire du Parlement: Histoire curieuse, sur tout pour les Magistrats & les Jurisconsultes, tant par la Constitution sigulière de cet Illustre Corps, que par le choix des Grand Hommes, qui l'ont composé.

Il finit par la relation des deux Conquêtes du Comté de *Bourgogne*, que LOUIS LE GRAND fit en Personne, l'An 1678. & 1674. & par l'Impression d'un Manuscrit rare & curieux du Cérémoniel de *Bourgogne*, sous les Princes de la Maison de *Valois*. Voilà le Plan de ce dernier Volume.

Mr. *Dunod* nous informe qu'il n'a pu crû achever son Histoire, quand il l'a commencée, mais

mais seulement de donner quelques Traités particuliers : C'est de quoi , dit-il , *on s'apercevra aisément par le désordre des Matières.* Mais sa modestie le fait parler : Il y a quelques fois de *beaux désordres.* S'agissant d'une Histoire Civile , il n'y a pas de règles sûres pour l'ordre & l'arrangement des Matières ; cela dépend des Loix & des Constitutions particulières d'un Etat ; des droits actifs & passifs des Corps qui le composent ; de l'Autorité & de la Dignité des Magistrats ; de la splendeur & des Généalogies des Familles Illustres , & de la condition des Sujets & des Habitans. Pour composer une *Histoire Civile* , qui convient parfaitement aux Provinces & aux petits Etats , il faut être non seulement versé dans celle du Prince , de sa Maison , de tous ses faits & de sa Postérité par rapport à cet Etat ; mais il faut être consommé dans le Droit public & privé de la Nation. Et comment ouvrir cette Carrière ? Il y a plus de difficultés qu'on ne pense. Celui qui l'entreprend la trouve toujours plus profonde & plus difficile qu'il ne l'a crû auparavant. Il faut déterminer des Actes , qui depuis leur creation n'ont presque jamais vû le jour , & reconnoître en même tems leur authenticité ; il faut rechercher avec beaucoup de prudence certains faits dans les Manuscrits , & en faire le discernement du vrai & du faux avec beaucoup de sagacité ; il faut pareillement combattre les erreurs popula-

laires

lares & les traditions incertaines ; mais ce qui est le plus intéressant , c'est l'aveu ingénu , la reconnoissance sincère des erreurs de faits arrivées par l'infidélité ou par l'ignorance de ceux dont on a suivi la Foi : Erreurs dont aucun Mortel ne peut se garder. Mr. *Dunod* n'a écrit que pour la vérité ; il se (1) soumet sans réplique aux décisions des Savans, c'est l'amour uniquement de sa Patrie & le zèle qu'il a pour l'instruction & la gloire de ses Compatriotes qui l'y ont seuls engagé. Enfin peu satisfait de ce qu'il avoit lû sur l'origine de la Noblesse Militaire , (2) de la constitution des Terres qu'elle a possédées & des Droits dont elle a joui , il a recherché de nouvelles lumières sur ces faits importans. Ce sont là des dispositions qui méritent l'Eloge de tous les Membres de la République des Lettres. Il n'y a que les Savans du premier ordre & qui ont le goût de la Vérité qui en soient capables. L'amour propre n'eût jamais d'Ennemis si redoutables. En éfet peser sans partialité les sentimens des autres , entrer ensuite paisiblement en conférence avec soi même , n'est ce pas jouir de la liberté la plus parfaite & du plus bel usage de la raison ? S'ériger en Juge sévère de ses propres idées , en être le correcteur , n'est ce pas marquer une supériorité qui est digne de la gloire la plus éclatante ?

Neuchâtel

E. M.

(1) Préface T. I. p. 12. Avertissement T. 2. p. I.

(2) Avertissement T. 3. p. 1.



REGLES pour former un Avocat, tirées des plus fameux Auteurs, tant anciens que modernes, avec un Index des Livres de Jurisprudence les plus nécessaires à un Avocat. Nouvelle Edition, dédiée à Mrs. les Avocats au Parlement. A Paris chez Mefnier Rue St. Séverin, au Soleil d'Or, ou au Palais Grande Salle, même Enseigne 1740. Vol. in 12. de 36. pages:

CET Ouvrage est de Mr. Biarnoi de Merville, ancien Avocat au Parlement, connu par plusieurs Traités de Jurisprudence qu'il a donné au Public. Celui ci parût pour la première fois en 1711. La Nouvelle Edition que l'on vient d'en faire a été revue & corrigée en beaucoup d'endroits; sur tout pour rendre le stile plus correct & le langage plus pur; & on y a ajouté à la fin un Index des Livres de Jurisprudence les plus nécessaires à un Avocat, lequel n'étoit point dans la précédente Edition.

Les Règles que Mr. de Merville a recueillies & qui ont pour objet de former les jeunes Avocats, sont divisées en plusieurs Titres ou Chapitres.

Le 1. Chapitre parle de l'Eloquence en général, & sur tout de celle du Barreau. Personne n'ignore, dit-il, que l'Eloquence n'a pas été seulement l'ornement d'Athènes & la gloire de Rome, mais encore de presque tout le

Monac.

Monde. Avant qu'il y eut des Platons & des Demosthènes dans la Grèce, des Photius & des Cicérons dans l'Italie, il y en avoit eu dans la Caldée & dans la Palestine.

Sans sortir de nos Terres, les François n'ont ils pas toujours excellé dans l'Art de bien dire? Il me semble même qu'ils reçoivent ce talent avec la Vie. Aussi voyons nous que dans tous les tems la France a excellé dans l'Eloquence du Barreau, & que les Grands Hommes, qui se sont distingués dans cette Noble Carrière, ne cédoient en rien aux Demosthènes, aux Sulpices, aux Hortenses, & aux Cicérons. Et ne seroit il pas permis de dire que notre Eloquence a des beautés, des graces, un oraire, une élégance que ces anciens Orateurs n'avoient pas? Trouve t on dans les Oraisons de Demosthène & de Cicéron l'oraire qui se trouve dans les Pardoiers des célèbres Orateurs qui ont parlé en tous les tems, dans nos Parlemens & nos autres Cours Souveraines? Le Stile impérieux des Grecs & des Romains, a t'il quelque rapport avec la douceur & la modestie du Stile François? Ne savons nous pas que quand nos Rois ont parlé dans les Assemblées des Etats, & que l'Eloquence Françoisse y seoit, la Couronne sur la tête & le Sceptre à la main, leur Majesté étoit toujours temperée par la douceur, & leur Autorité accompagnée de graces? Quelle différence n'y a t'il point entre l'Areopage d'Athènes, le Senat de Rome, & nos Parlemens & Cours Souveraines; entre les Philipiques des uns, & les

*les Remontrances des autres ; entre les Demos-
thènes & les Cicérons, & nos Avocats Géné-
raux, qui requierent, nos Avocats qui plai-
dent &c.*

Dans le Titre suivant, l'Auteur traite de la Noblesse & des prérogatives de la Profession des Avocats : Il rapelle à ce sujet les titres éminens de Nobles, très Nobles, & de Clariffimes, & les graces & privilèges que les Empereurs Romains leur avoient acordé. Il dit qu'en France les Dignités les plus éminentes de la Magistrature ont été pendant plusieurs Siècles le prix & la récompense des Avocats, qui s'étoient distingué dans la Jurisprudence ; qu'on a même vû des Souverains descendre du Trône au Barreau, pour y plaider en qualité d'Avocats, comme firent RICHARD, Roi d'Angleterre, ANTOINE, Fils d'HENRI III. aussi Roi d'Angleterre, un premier Souverain de Dauphiné, & plusieurs autres Princes, qui n'ont pas dédaigné de se faire recevoir Avocats ; & enfin que l'Eglise les a honoré des plus éminente Dignités, même du Souverain Pontificat.

Dans un autre titre l'Auteur parle de la Science des Avocats, c'est-à-dire des différentes Sciences, dont la connoissance leur est nécessaire, savoir, l'Eloquence, la Lecture des Poetes, l'Histoire Sainte & Profane, & tout ce qui est du ressort des Belles Lettres, mais sur tout l'Etude du Droit Civil & Cano-

Canonique, des Ordonnances, Edits & Déclarations, des Coutumes, de la Jurisprudence des Arêts, des Traités de Droit & de Pratique &c.

Il donne ensuite les Règles de la Composition, c'est-à-dire de la manière de parler & d'écrire, qui convient à l'Avocat. Ce Chapitre est subdivisé en cinq Sections, où nôtre Auteur explique les différentes parties de la Composition, savoir l'Exorde, l'Exposition du fait, l'Etablissement des Moyens, la Réfutation des Objections, & la Péroraison ou Conclusion du Discours.

Il parle aussi de la Prononciation, & il donne les Règles de la Déclamation propre au Barreau.

Enfin, dans le dernier Titre, il traite des différentes qualités de l'Avocat. Il dit que l'Orateur doit briller principalement par les bonnes qualités du Cœur & de l'Esprit, autant que par sa Science & par ses talens, pour s'aquerir l'estime & la confiance des Magistrats & du Public.

Dans l'*Index*, qui est à la suite, on n'a pas prétendu donner un Catalogue complet de tous les Livres de Jurisprudence, mais on s'est borné à indiquer les plus nécessaires, tels que les Textes des Loix & des Coutumes, les Commentaires & les Traités particuliers, les Livres de Pratique &c. En gé-

général cet Ouvrage sera d'une grande utilité
aux jeunes Avocats.

Henri Thomas, Imprimeur ordinaire de
S. A. R. Madame la Duchesse Douairière
de Lorraine & de Bar, Souveraine de Commerce,
a actuellement sous Presse le *Dictionnaire Oeconomi-
que* en 4. Vol. in fol., enrichis de Figures en
Taille douce, gravées par un Discip'e du célè-
bre B. Picard. L'Ouvrage est dédié à cette
Princesse. Le Supplément que l'on vient de fi-
nir en Hollande en deux Volumes, & qui n'a
point encore paru ailleurs, formera le 3me. &
4. Vol. Il sera imprimé en Caractères neufs
sur Papier fin colé, aussi blanc & avec plus de
marge que l'Édition de Hollande, que l'on sui-
vra page pour page. Ce Livre sera imprimé
dans le cours de 18. Mois, à compter du 1-
7bre. 1740. & on délivrera le dernier Vol. au
commencement de 1742. Le prix de tous
l'Ouvrage est L. 40. Argent de France, paia-
bles L. 10. en souscrivant & L. 10. en recevant
chacun des trois premiers Vol. Les Souscrip-
tions seront ouvertes jusques au 1. Janv. 1741.
Ceux qui ont les deux premiers Tomes & qui
voudront souscrire pour le Supplément pour-
ront se faire inscrire dans le courant de trois
Mois, & en paieront L. 25. savoir L. 12. en
souscrivant & L. 13. en recevant un des Volu.
On peut souscrire chés les principaux Librair-
es de l'Europe, & en cette Ville chez Mr. Boive.

REFLE-



R E F L E X I O N S

Sur le Discours inseré dans le Journal de Septembre dernier, touchant le sentiment des NULLIBISTES.

L'Auteur de ce Discours se propose de prouver, par des raisonnemens philosophiques, que les Esprits en général, & notre Ame en particulier, n'existent nulle part, parce qu'un Esprit, tel qu'est notre Ame, n'a point d'étendue, & que n'ayant point d'étendue il ne peut pas occuper une place ou un espace, puisque pour occuper un espace il faut avoir une certaine figure, ou des dimensions, par lesquelles ce qui occupe un espace s'ajuste par l'atouchement de ses parties avec le lieu qu'il occupe, ou avec les Corps qui l'environnent: D'où il conclut que l'Ame n'est point renfermée dans le Corps, qu'elle n'en occupe aucune partie, qu'elle n'en est ni présente ni absente, enfin qu'elle n'est ni dans notre Corps ni en quelque autre lieu que ce soit, quoi qu'elle existe réellement. Et il fait là dessus divers autres raisonnemens, pour faire voir l'absurdité de l'Hypothèse opposée.

lée à ce sentiment , & la contradiction où l'on tombe, lors que l'on veut attribuer à nôtre Ame quelque espace que ce soit pour le lieu de sa demeure.

J'avoûe que tout cela est sans réplique , dans le sens que l'Auteur du Discours que nous examinons prend la Question , *si l'Ame réside effectivement dans le Corps, ou non* ; savoir, si elle réside à la manière des Corps, en y occupant un espace. Ce qui ne se peut, comme l'Auteur l'a démontré solidement.

Mais quoi que , dans ce sens , nôtre Ame ne soit pas dans nôtre Corps, ni en quelque autre lieu que ce soit, il me paroît que cela n'empêche pas que l'on ne puisse dire qu'elle y est réellement, de la manière qui peut lui convenir. Je ne doute pas même que le Savant Auteur n'en convienne avec moi, & ce n'est ici proprement qu'une dispute de mots, dont je pense qu'il auroit été nécessaire de lever l'équivoque, pour ne pas faire de la peine à quelques Lecteurs, & leur donner sujet de regarder l'Ame comme un Etre de raison, & non comme une Substance réelle, qui existe véritablement, & qui existe même dans le Corps, puisque nous en sentons les Opérations.

J'avoûe qu'il est très difficile, & même impossible, de déterminer d'une manière exacte & précise de quelle manière nôtre Ame existe

Existe dans nôtre Corps. La nature des Esprits ne nous est pas assez connue, pour avoir sur ce sujet des idées claires, qui ne laissent rien à désirer. Tout ce qu'on en peut dire se réduit, si je ne me trompe, à ces deux choses, qui nous laisseront encore dans une grande ignorance à cet égard.

La 1^{re}. c'est que nôtre Ame est dans nôtre Corps par ses opérations. Nous sommes persuadés que nôtre Corps, qui n'est que de la Matière, est incapable de penser & de réfléchir; & qu'il y a en nous un autre principe différent de la Matière, qui pense, qui raisonne, qui réfléchit, qui a des idées, non seulement des choses matérielles, mais des choses même spirituelles, & qui s'éleve jusqu'à la connoissance de Dieu, l'Esprit infini. Nous sentons qu'il y a une union si étroite entre l'Ame & le Corps, que celui-ci obéit aux volontés de l'autre, & que l'autre excite dans celui-ci des sensations, ou agréables, ou désagréables; quoi que nous ne connoissions point la manière de cette union, qui a donné lieu à de Savantes Differtations, qui ont paru depuis peu, mais qui n'ont point encore décidé une Question, qui demeurera toujours obscure & douteuse.

Je fais une seconde Réflexion. C'est que nôtre Ame ne peut pas agir où elle n'est pas: D'où je conclus que puisque nous sen-

tons en nous ses opérations, elle est en nous d'une façon particulière, quoi que non à la manière des Corps, pour y occuper un espace. L'essence, ou la nature de l'Ame, consiste dans la pensée: C'est en nous que l'Ame pense, & elle ne pense pas hors de nous: Donc l'essence de l'Ame est en nous, c'est-à-dire, dans notre Corps, puis qu'il n'y a rien en nous que l'Ame & le Corps, qui constituent notre être. On dira que l'Ame pense & agit en elle même: Mais une partie de ses opérations, je veux parler des sensations, se produisent par les Organes du Corps; & les idées mêmes intellectuelles se forment tellement en nous, que nous douterions si c'est l'Ame ou le Corps qui pense, si la Raison ne nous faisoit comprendre que l'Etendue ou la Matière est incapable de penser.

Il paroît donc de ce que je viens de dire, que, quoi que l'Ame ne puisse occuper aucun espace, il n'est pas moins vrai qu'elle est dans notre Corps; & que l'on ne peut pas nier la chose en elle même, quoi qu'on n'en connoisse pas la manière. De sorte que je ne voudrois pas dire que l'Ame *n'est nulle part*, dans quelque exactitude philosophique que l'on prenne cette proposition; à moins que l'on ne veuille se jouer des termes, & entendre que l'Ame n'est nulle part à la façon des Corps; ce dont on ne disconvient pas.

Dire

Dire que l'Âme n'est nulle part, par ce qu'elle n'occupe point d'espace, c'est supposer qu'il n'y a point d'autre manière d'être dans un lieu, que celle d'y occuper un espace. Ce principe est certain à l'égard des Corps : Mais connoissons nous assez la nature des Esprits, pour en assurer la même chose, je veux dire, pour assurer qu'il ne puisse pas être dans un lieu, sans y occuper un espace ? Nous sentons, comme je l'ai dit, que notre Âme est dans notre Corps, ou elle exerce ses fonctions. Le sentiment que nous en avons ne nous permet pas d'en douter : Cependant nous connoissons assez la nature, pour voir clairement qu'elle n'y occupe point d'espace : Donc elle y est d'une autre manière que nous ne connoissons pas, où du moins que j'avoue ne pouvoir déterminer autrement, qu'en disant qu'elle y est par ses opérations & par son essence même, ce qui laisse encore de grandes obscurités ; & par conséquent encore on ne peut pas dire que l'Âme ne soit nulle part.

S'il étoit vrai que l'Âme ne fut nulle part, on pourroit dire aussi, & le Auteur du sentiment des *Nullibistes* l'a bien senti, que Dieu qui est un esprit, n'est nulle part : Idée qui révolte, & qui va à détruire la Toute-présence de Dieu établie si fortement par l'Écriture & par la Raison, & qui est une de
ses

ses glorieuses perfections, loin de pouvoir dire, comme fait l'Auteur du Discours sur le Sentiment des Nullibistes, *qu'on ne peut croire que DIEU existe par tout, sans lui attribuer une grande imperfection.* Ce seroit une imperfection, si l'on disoit qu'il est par tout à la manière des Corps, en remplissant tous les espaces, & si on se le représentoit comme un grand Corps qui fut répandu par tout l'Univers; Idée qu'il faut soigneusement écarter, comme ne pouvant s'accorder avec la Nature de DIEU, qui est toute Spirituelle. Mais quoi qu'en ce sens DIEU n'occupe aucun lieu ni aucun espace, il n'est pas moins vrai qu'il est par tout, non seulement parce qu'il se communique à tout, qu'il agit sur tout, qu'il a une influence générale & concourt dans toutes les choses qui arrivent, autant que cela s'accorde avec ses perfections; mais encore parce que son essence même est par tout, non pas à la manière des Corps, mais de la manière qui convient à un Esprit, & à un Esprit le plus parfait, laquelle ne nous est pas assez connue pour pouvoir l'expliquer.

L'Argument que fait là dessus l'Auteur dont nous examinons le sentiment, ne nous paroît pas concluant. *Dieu, dit-il, existoit avant qu'il y eut quoi que ce soit; Il n'étoit donc pas dans l'étendue, ainsi il n'étoit nulle part:*

Se

Sa manière d'exister auroit-elle donc été changée, depuis que l'espace a commencé d'être? Non certainement, car elle est fixe, nécessaire & invariable. Je répons que DIEU, avant qu'il eut créé le Monde, étoit immense, comme il l'est à présent, quoi que l'on ne puisse pas dire qu'il fut présent par tout, puis qu'il n'y avoit encore rien que DIEU même? Mais cela ne change rien à son essence, ni à sa manière d'exister. Pour le comprendre, il faut concevoir l'Immensité de DIEU comme une propriété absolue, par laquelle DIEU, considéré en lui même, ne peut être borné ni limité en aucun sens: Mais la Toute présence est relative aux choses que DIEU a créées; c'est-à-dire que DIEU, qui étoit & qui est immense, après avoir créé le Monde, a été & est présent à tous les Êtres créés. Cette Toute-présence ne change donc rien à sa Nature & à ses Perfections, qui sont immuables: C'est parce que DIEU étoit immense, qu'il est présent à toutes les parties de cet Univers; & sa Toute-présence découle de son Immensité, comme l'exercice de sa Providence découle de sa Puissance, de sa Sagesse & de sa Bonté. Parce que DIEU n'exerçoit pas cette Providence avant la Création du Monde, faudra-t'il dire qu'il est arrivé quelque changement en Dieu dans sa manière d'être? Et

faudra-t'il en conclure que Dieu, étant immuable, ne peut point exercer aujourd'hui sa Providence ? Comme l'exercice de cette Providence est un effet & une suite de sa Puissance, de sa Bonté & de sa Sagesse, qui sont par là réduites en acte, sa Toute-présence est aussi une suite & un effet de son Immensité, qui lui est essentielle.

Par la distinction que je viens de faire de la manière d'exister des Corps, & de la manière d'exister des Esprits, dont cette dernière nous est inconnue, on peut encore répondre à la difficulté que fait l'Auteur du Discours qui établit le sentiment des *Nullibistes* sur la manière dont l'Âme quitteroit le Corps, si elle y étoit actuellement; *Ce qui ne se pourroit faire, dit-il, que par le mouvement, qui suppose nécessairement de l'étendue dans ce qui se meut, & par conséquent dans l'Âme; & puis qu'elle n'a point d'étendue, elle ne peut aussi avoir du mouvement, ni par conséquent passer d'un lieu à un autre.* Mais ce raisonnement n'est pas capable de détruire une vérité de sentiment & d'expérience, dont rien ne peut nous faire douter: Et j'emploierai ici le même Argument dont on se sert contre nous, savoir; *que ce qui nous est inconnu ne peut pas nous faire révoquer en doute ce qui nous est clairement connu.* Nous sentons indubitablement que nô-
tre

tre Ame agit & opère dans nous, & qu'elle excite dans nôtre Corps des mouvemens & des sensations: Donc elle y est présente, sans y occuper un espace. Nous voions aussi qu'après la mort elle cesse d'y agir & d'y operer ce qu'elle operoit auparavant, quoi que la considération de sa nature même nous persuade qu'elle existe toujours: Donc elle n'est plus présente à nôtre Corps, mais elle existe ailleurs. C'est tout ce que nous prétendons, lors que nous disons que l'Ame quitte le Corps. Elle ne s'en sépare pas, & ne va pas habiter un autre lieu par un mouvement local, ce qui répugne à sa nature; & il n'est pas nécessaire que nous sachions comment se fait cette transmigration de nos Ames, lors qu'elles quittent leur Corps pour aller habiter un autre lieu: Cela signifie seulement qu'elles cessent d'agir & d'operer dans ces Corps, & que par un effet de la Toute puissance Divine, dont nous ne connoissons pas les secrets ressorts, elles agissent, ou exercent les fonctions qui leur sont propres, immédiatement après la mort, dans un autre lieu.

Nous avons divers exemples dans l'Ecriture, où le Demon s'est transporté d'un lieu à un autre, comme dans la tentation de Jésus Christ; & où Dieu s'est servi du Ministère des Anges pour operer en diferens endroits de certains effets, soit pour protéger les Hommes

mes, soit pour les châtier. Ce transport est certain & incontestable, quoi que nous n'en connoissions pas la manière, & qu'il ne faille pas s'en former les mêmes idées que du mouvement & du transport des Corps d'un lieu à un autre, qui se fait par leur application successive aux diverses parties des Corps qui les environnent & qui les touchent immédiatement, ou de l'espace qu'ils parcourent.

Les petites Réflexions que je viens de faire n'ont pour but que de montrer ; que, quoi qu'il soit vrai que nôtre Ame, ni aucun Esprit, ne puissent occuper aucun espace, n'ayant point d'étendue ; cependant il ne sensuit pas de là qu'ils n'existent en aucun endroit, & que nôtre Ame en particulier ne réside pas dans le Corps, qu'elle n'en est ni présente ni absente, enfin qu'elle n'est nulle part, comme l'Auteur dont j'ai pris la liberté d'examiner le Discours s'est exprimé, d'une manière, à ce qu'il me paroît, propre à choquer diverses personnes, & qui dans le fond de la chose ne renferme pas tout le vrai qu'on a crû y trouver, puisque les Esprits peuvent être dans un lieu d'une autre manière que les Corps, c'est-à-dire, sans y remplir un espace.

MORGES

S. J.

POUR



POUR SA MAJESTE'

LE

ROI DE PRUSSE.

*Les faits d'un grand Monarque le loient mieux
que la Voix des Muses.*

GRAND ROI chacun Te vante, & chacun Te déplait;
Ton Trône est au dessus de cet Encens frivole,
Qu'on prodigue au Tiran, qu'on prodigue à l'Idole,
Tout comme on peut l'offrir au Roi le plus parfait.

Ton Règne saura mieux nous craionner Ta Gloire,
Que tous les Vers pompeux d'un Poëte ampoulé;
Ton Peuple dans la Paix, de nuls Impôts foulé;
Gravera Ton Grand Nom au Temple de Mémoire.

A RIECHEN *dans le
Canton de Bâle.*

N. J*****

EPITA-



E P I T A P H E

De Mr. W E R E N F E L S, Docteur en Théologie dans l'Université de B A L E, décédé le 1. Juin 1740.

*P*assant, tu vois ici le Tombeau d'un Grand Homme,
 Ses Ecrits sont par tout, son Ame est dans les Cieux;
 C'est là que son Savoir s'épure & se consume,
 Le Voile est déchiré, il voit tout de ses yeux.



F A B L E

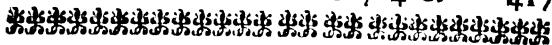
La Femme aveugle & le Charlatan.

Alix devint aveugle, à ce que dit l'Histoire :
 Un Charlatan, grand Orateur de Foire,
 Lui promit sûre guérison;
 Mais si ce Docteur Galénique,
 Etoit un habile Empirique,
 Il etoit aussi grand Fripon.

A la Dame jamais il ne faisoit visite,
 Qu'il ne démeublât la Maison.
 Seul près d'Alix l'occasion invite:
 Il emporte tous son Manteau,
 Tantôt quelque Bijou, tantôt quelque Tableau.
 Alix recouvre enfin la vue;

Lors nôtre Operateur demande son paiement.
 Elle lui dit malignement :
 La carte ne m'est pas rendüe,
 Et le pretendre est un abus;
 Avant que de l'avoir pe duë,
 Je vois mes Tableaux, & je ne les vois plus.

AUTRE



AUTRE FABLE.

L'ANE ET LE BOEUF

UN Ane jeune encore & sans expérience ,
 Difoit un jour au Bœuf : J'ai pitié de te voir
 Travailler du matin au soir ,
 Rougis de ton obéissance.
 Est-ce au plus fort à recevoir la Loi ?
 Va , ne labore plus , croi moi.
 Libre d'un fâcheux Etclavage ,
 Au milieu d'un gras paturage ,
 Tu vivras comme moi , sans peine & sans souci :
 Car je ne fais rien , Dieu merci.
 L'Homme à coup sûr est né pour nous rendre service ,
 Nôtre Bœuf rumina le Conseil du Grifon.
 Oui , dit - il , mon Ami , je goûte ta raison.
 L'Homme me fait une injustice ,
 Il s'érige en Tiran. Je n'obéirai plus.
 Le Maître avec ses Gens vient à l'heure ordinaire ,
 Pour l'attacher au joug. L'Animal en colère
 Rendit leurs efforts superflus.
 Son regard furieux , sa Corne menaçante
 Les remplirent tous d'épouvante.
 Comment faire ? Il faut labourer.
 Le Maître sur ce point prompt à délibérer ,
 Se saisit du Baudet. Sa résistance est vaine.
 Bien sot , & pris au dépourvu ,
 Le Galant est contraint de s'loner la Plaine :
 Evénement qu'il n'avoit point prévu.
 Pour le Bœuf , ne voulant rien faire ,
 On le mit dans les Prés , & le gros Animal
 Enchanté du repos , trouvoit fort salutaire
 Un avis à tous deux fatal :
 Car il ne cédoit point au Baudet en hêrisc.
 Il ne conut donc sa sottise
 Que quand il fut bien gras , terme de son bonheur.
 Il devint la pâture alors du Laboureur.
 L'Image qu'en ces Vers ma Fable vous craonne
 D'un Conseil imprudent montre quel est le fruit.
 Toujours funeste à qui le suit ,
 Il nuit souvent à qui le donne.



NOUVELLES LITÉRAIRES.

P A R I S.

LE V^{me}. Volume de l'*Histoire des Insectes*, par Mr. DE REAUMUR, a paru le Mois passé. Il contient en tout 772. pag. 4^o. & 38. Planches très bien gravées. On y voit d'abord la suite de l'Histoire des Mouches à deux ailes, commencée dans le IV. Tome, & l'Histoire de plusieurs Mouches à quatre ailes, savoir des Mouches à Scies, des Cigales & des Abeilles. Ce que le Savant Auteur dit sur ce dernier Article, contient plus de la moitié de ce Tome, & est rempli de recherches très curieuses & très intéressantes. L'Auteur des Lettres qui ont paru dans le *Journal Helvétique* sur les deux premiers Volumes de cet excellent Ouvrage, se propose d'écrire aussi sur les trois suivans, & en particulier sur ce dernier.

L'Emploi de Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Sciences de Paris, dont l'Illustre Mr. DE FONTENELLE s'est démis à cause de son âge avancé, a été conféré à Mr. DORTOUS DE MAIRAN, célèbre Académicien,
con-

connu dans le Monde Savant par divers excellens Ouvrages : Il commencera d'exercer ses fonctions avec l'Année 1741.

Mr. DESLANDES , Commissaire Ordonateur de la Marine à Rochefort & Membre de l'Académie Royale des Sciences, va donner deux nouveaux Volumes de son *Histoire Critique de la Philosophie*. Le dernier contiendra entr'autres une Histoire abrégée , mais curieuse des Mathématiques.

AUGSBURG.

NOUS annonçames dans nôtre *Journal de Septembre* p. 304. une Collection des Portraits & de la Vie des Savans de l'Europe , recueillie par Mr. Jaques Brucker , Pasteur de Kaufbeiren , qui s'imprimera à Augsbourg. La première Décade contiendra les Portraits & les Eloges de Mr. de Cocceii , Ministre d'Etat de S. M. le ROI DE PRUSSE ; de Mrs. les Abés de Bessels , & Mosheims ; de Mr. le Chancelier Pfaff ; de Mr. de Ludewig , Chancelier & Conseiller Secret ; de Mrs. Bohmer & Hoffman ; de Mr. Wolff , Conseiller de Régence à Marbourg ; de Mr. Hewman , & de Madame Gottsched : Il y aura aussi le Portrait de Mr. Brucker qui travaille à cet Ouvrage.

MRS. BERNARD ZENDRINI, Docteur en Médecine & Mathématicien de la Sérénissime République, travaille à un Ouvrage intitulé, *Les Loix, les Phénomènes, les Usages & les Règlemens des Eaux courantes*. Sans presque aucun egard pour les Hypothèses, qui ont paru l'Auteur se fonde uniquement sur des Observations très exactes qu'il a faites depuis passé 20. Ans sur cette Matière.

Z U R I C H

LA seconde Partie de la Dissertation Latine de Mr. *Zimmerman*. Professeur en Théologie & Chanoine de cette Ville, contre les XL. Lettres de la *Réligion essentielle* vient de paroître. Elle contient 102 pages 4^{to}. & est écrite avec beaucoup de modération & de solidité, comme tout ce qui paroît de la Plume de ce Savant Théologien.

LA Ire. Section du Tome V. du *Tempe Helvetica* est sortie aussi tout récemment des Presses de Mrs. *Heidegger & C.* Mr. *Jaques Breitinguer*, Professeur en Langue Hébraïque dans l'Académie de *Zurich* s'est joint à Mr. *Altman*, Professeur en Langue Grèque dans l'Académie de *Berne*, pour la collection & la publication de cet Ouvrage.

Cette

Cette Section qui est la XVII. de tout l'Ouvrage est dédiée à Mr. *J. Louis Frey*, Docteur & Professeur en Théologie dans l'Université de *Bâle*. Elle contient les Pièces suivantes.

1. Une Dissertation historique de Mr. *Frey* sur *Cirus*, Auteur de la Monarchie des Perses.

2. Dissertation Théologique, Exégétique, & Hermeneutique de Mr. *Jean Frédéric Stapfer*, Ministre du St. Evangile, sur la conformité des Oeuvres de Dieu dans le Monde physique & mystique, pour expliquer ce que dit St Pierre dans sa II. Epitre Ch. III. v. 10. 13.

3. Dissertation de Mr. *J. Rodolphe Steck*, Ministre du St. Evangile, sur le Verset 20. du Chap. III. de l'Épître aux Galates.

4. Dissertation du même sur le Verset 4. du Chap. XXI. du Lévitique.

B A L E.

IL vient de sortir des Presses de Mrs. les *Frères Thurneisen* une nouvelle Edition en 4. Vol. in 12. des Oeuvres de *MOLIERE*, très belle & très correcte, augmentée de la Vie de cet incomparable Auteur dans le genre Comique, & enrichie de Figures en Taille douce. Le prix est de L. 4. 10. en blanc.

G E N E V E.

NOUS donnâmes dans nôtre Journal de Juillet le Programme de la nouvelle Edition du *Dictionnaire Universel de Commerce*

merce, que Mrs. les Héritiers Cramer & Frères Philibert de Geneve ont ofert par Soufcription en 3. Volumes in-folio. Cet Ouvrage est actuellement sous Presse, & on ne néglige rien de tout ce qui peut contribuer à l'ornement & à l'enrichir. Il y aura des corrections & des augmentations très considérables, auxquelles plusieurs Savans travaillent : On y redressera en particulier plusieurs Erreurs capitales qui se trouvoient dans les précédentes Editions, & même des fautes de Géographie faites par les meilleurs Géographes, sur tout par rapport aux *Indes Orientales*, & on profitera pour cet effet d'excellens Mémoires de Personnes entendues, qui ont été sur les Lieux; enforte qu'on pourra envisager cet Ouvrage non seulement comme un *Dictionnaire de Commerce*, mais aussi à plusieurs égards comme un *Dictionnaire des Arts & des Sciences*, ou une Histoire utile & curieuse de toutes les choses que la Nature & les Arts produisent, dans chaque País, pour l'Usage des Hommes.

Et comme les excellentes & curieuses Additions que l'on fournit pousseront l'Ouvrage au moins jusques à 700. Feuilles, au lieu de 600. sur lesquelles on avoit d'abord compté, Mrs. Cramer & Frères Philibert avertissent ceux qui ont déjà souscrit & qui souscriront encore, qu'au lieu de L. 18. que les

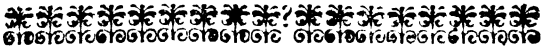
Soufcri-

Souscrivans auroient païé sans ces augmentations, pour les 3. Volumes, ils leur couvriront L. 21. & ainsi que le dernier paiement, qui devoit être de L. 9. sera de L. 12. Et quand même ces Aditions iroient plus loin qu'ils ne pensent présentement, le prix demeurera fixé à cette nouvelle appréciation, sur laquelle ils avoient déjà prévenu le Public dans leur premier Programme, en avertissant que si le nombre des Feuilles excédoit 620. on paieroit à prorata. Les Souscriptions seront reçues jusques au 1er. Janvier 1741. passé lequel tems on paiera L. 28. Ils ne négligeront rien de tout ce qui pourra contribuer à rendre ce Livre aussi parfait qu'il sera possible.

Ils ne présumant pas que cette petite augmentation de Prix puisse faire peine; & ils ont lieu d'espérer plutôt que l'on verra avec plaisir cet Ouvrage enrichi d'Articles intéressans & nécessaires. Si contre leur atente ils étoient généralement désapprouvés à cet égard, ils seroient obligés de retrancher une bonne partie de ces Aditions, pour ne pas aller au delà d'environ 600. Feuilles.



P L A T O N est le Mot du Logogriphe
du Mois de Septembre.



LOGOGRIPE.

I CI sans transposer , il suffit qu'on divise.
 Un de mes bouts seul couvre un Tout ,
 Dont tout entier , je ne couvre qu'un bout.
 En cinq Lettres je fers à décorer l'Eglise ;
 En trois , je fers à lui donner
 Des Enfans. Le Lecteur doit bien me deviner.



T A B L E.

L ettre sur la Liberté d'Indifférence.	324
Réflexions sur la Bizarerie.	346
Remarques sur quelques Pièces de Mr. de Voltaire.	354
Essai sur l'Utilité du Jeu.	360
Critique sur les Lettres Chinoises du Marquis d'Argens.	372
Réflexions sur la Raillerie.	379
Suite de l'Histoire Civile du Comté de Bourgogne.	394
Règles pour former un Avocat.	400
Dictionnaire Oeconomique	404
Reflexions sur le Discours des Nullibistes	405
Vers pour S. M. le ROI de Prusse.	415
Epitaphe de Mr. le Docteur Werenfels	416
La Femme Aveugle & le Charlatan, Fable	416
L'Âne & le Bœuf, autre Fable	417
Histoire des Insectes de Mr de Reaumur Vme. Volume	418
Nomination de Mr. de Mairan à l'Emploi de Secrétaire perpétuel de l'Academie des Scienc. de Paris	418
Histoire Critique de la Philosophie, par Mr. Deslandes	419
Vie & Portraits des Savans de l'Europe	419
Loix, Phenomènes, Usages & Règlem des Eaux courantes	420
Dissertation de Mr. Zimmerman contre la Relig. essentielle	420
Tempe Helvética	420
Nouvelle Edition des Oeuvres de Molière	421
Dictionnaire universel de Commerce	421
Logogriphe	424